

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026

ID : 071-200040293-20260209-008_2026-DE



DES POLITIQUES VOLONTARISTES AU SERVICE DES HABITANTS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA JUSTICE SOCIALE

BUDGET 2026

- ▶ INVESTISSEMENTS AMBITIEUX POUR LE TERRITOIRE
- ▶ DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ
- ▶ STABILITÉ DES TAUX DE FISCALITÉ
- ▶ ENDETTEMENT MAÎTRISÉ

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS

9 FEVRIER 2026



Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026



ID : 071-200040293-20260209-008_2026-DE

PREAMBULE

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Les documents budgétaires officiels sont particulièrement complexes. Dans un souci de lisibilité et afin de rendre la présentation des données financières accessibles à tous, cette note de synthèse s'appuie sur des représentations graphiques.

Le budget est préparé en amont au sein des services en étroite collaboration entre les coordinateurs, la direction générale et les élus du bureau communautaire, qui se réunissent lors de bureaux communautaires spécialement prévus pour la préparation budgétaire dès la fin d'année N-1. Il est ensuite examiné par la Commission « Finances-Mutualisation ».

Chaque budget est travaillé par le prisme de la comptabilité analytique dans une perspective pluriannuelle ce qui permet de retracer facilement les dépenses comme les recettes attendues et ainsi construire un budget global respectant le principe de sincérité budgétaire.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026



ID : 071-200040293-20260209-008_2026-DE

SOMMAIRE

1	PRESENTATION GLOBALE CONSOLIDEE DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS	7
1.1.1	BUDGET 2026 CONSOLIDE	8
1.1.2	EQUILIBRES BUDGETAIRES	9
1.1.3	ETAT DE LA DETTE CONSOLIDEE (TOUS BUDGETS CONFONDUS)	11
2	BUDGET PRINCIPAL	13
2.1	UN BUDGET AU SERVICE DES HABITANTS	14
2.1.1	REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 ET DES RESTES A REALISER	14
2.1.2	PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2026	15
2.2	FISCALITE	16
2.3	STABILITE DES TAUX DE FISCALITE EN CLUNISOIS	16
2.4	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	17
2.5	LEVIERS FISCAUX	18
2.6	SECTION DE FONCTIONNEMENT	19
2.6.1	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19
2.6.2	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20
2.7	BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE EN FONCTIONNEMENT	21
2.7.1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	24
2.7.2	ENVIRONNEMENT	25
2.7.3	ENFANCE, FAMILLE ET EDUCATION	26
2.7.4	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	27
2.7.5	ECONOMIE ET TOURISME	28
2.7.6	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	29
2.7.7	SOLIDARITE, EMPLOI ET INSERTION	30
2.7.8	MOBILITES	31
2.7.9	MOYENS GENERAUX	32
2.8	SUBVENTIONS	33
2.9	PACTE DE SOLIDARITE FINANCIERE ET FISCALE 2021 – 2026	34
2.10	SECTION D'INVESTISSEMENT	35
2.10.1	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35
2.10.2	RECETTES D'INVESTISSEMENT	35
2.11	PLURIANNUALITE	36
2.11.1	AUTORISATIONS DE PROGRAMME	36
2.11.2	PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	37
2.12	BUDGET VERT : ANNEXE IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE	38
2.13	DETTE ET AUTOFINANCEMENT	39
2.13.1	ENCOURS DE LA DETTE	39
2.13.2	EMPRUNTS	40

2.13.3	CAPACITE DE DESENETTEMENT	40
2.13.4	LIGNE DE TRESORERIE	41
3	BUDGET ANNEXE DE LA REGIE ASSAINISSEMENT	42
3.1	UN BUDGET CONTRAINT MAIS QUI MAINTIENT UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE	43
3.1.1	REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 ET DES RESTES A REALISER	44
3.1.2	PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2026	45
3.2	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	46
3.2.1	HARMONISATION TARIFAIRE	46
3.2.2	AUTRES TARIFICATIONS	48
3.3	REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'AGENCE DE L'EAU	48
3.4	REDEVANCES DE CONTRÔLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	50
3.5	SECTION DE FONCTIONNEMENT	51
3.5.1	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	51
3.5.2	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	52
3.6	BUDGET PRIMITIF 2026 PAR SERVICE	53
3.6.1	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	53
3.6.2	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	55
3.7	SECTION D'INVESTISSEMENT	56
3.7.1	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	56
3.7.2	RECETTES D'INVESTISSEMENT	56
3.7.3	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	57
3.8	DETTE ET AUTOFINANCEMENT	58
3.8.1	ENCOURS DE LA DETTE	58
3.8.2	EMPRUNTS	60
3.8.3	CAPACITE DE DESENETTEMENT	61
3.8.4	LIGNE DE TRESORERIE	62
4	BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES	63
4.1	BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE LA COURBE – SALORNAY SUR GUYE	64
4.2	BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE LA GARE – CLUNY	65
ANNEXES		66
ANNEXE 1 – TABLE ANALYTIQUE AU 1^{ER} JANVIER 2026		67
ANNEXE 2 – BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DETAILLE PAR POLITIQUE COMMUNAUTAIRE EN FONCTIONNEMENT		69

1 PRESENTATION GLOBALE CONSOLIDEE DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS

1.1.1 BUDGET 2026 CONSOLIDE

Au 1^{er} janvier 2026, la Communauté de communes du Clunisois dispose de 4 budgets : le budget principal de la collectivité (M. 57) ; le budget annexe de la régie assainissement (M. 49) ; le budget annexe de la zone d'activité de la Courbe (M. 57) et le budget annexe de la zone d'activité de la Gare (M. 57).

21 973 263,87 €
BUDGET 2026 CONSOLIDE

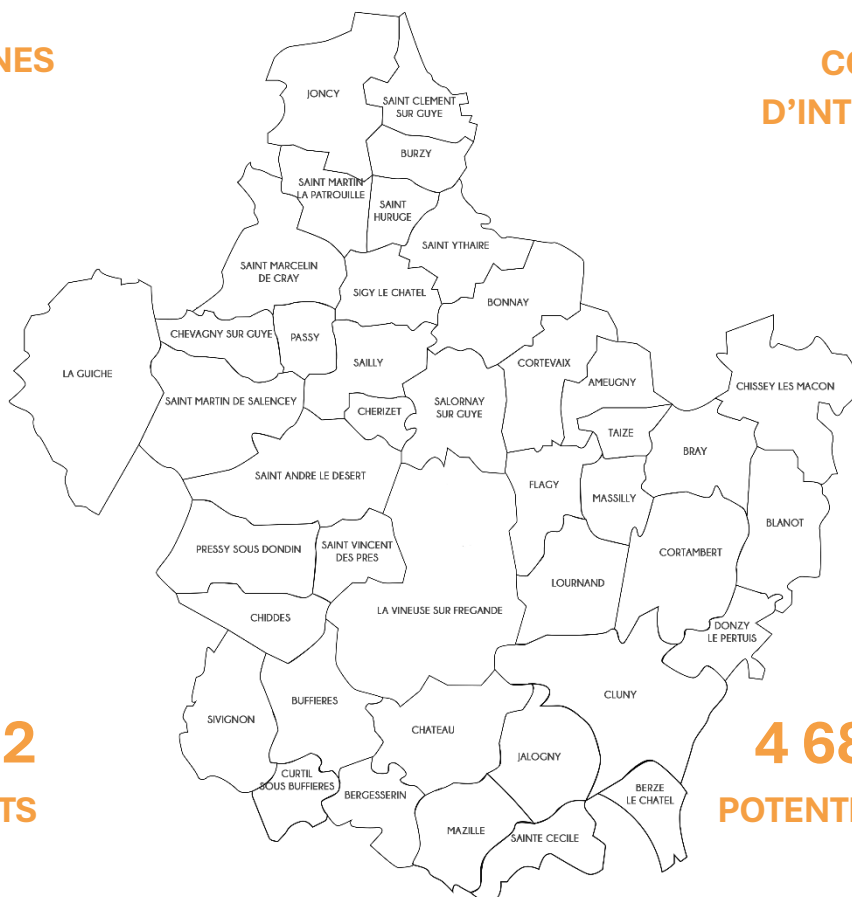
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
[84800] - BUDGET PRINCIPAL	13 939 232,73 €	3 749 090,04 €	17 688 322,77 €
[84830] - BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT	1 805 612,15 €	2 183 067,49 €	3 988 679,64 €
[84810] - BUDGET ANNEXE ZONE DE LA COURBE	106 724,22 €	77 158,79 €	183 883,01 €
[84820] - BUDGET ANNEXE ZONE DE LA GARE	63 092,15 €	49 286,30 €	112 378,45 €
TOTAL			21 973 263,87 €

41
COMMUNES

48,57
COEFFICIENT
D'INTEGRATION
FISCALE

14 522
HABITANTS

4 687 451
POTENTIEL FISCAL



1.1.2 EQUILIBRES BUDGETAIRES

[84 800] - BUDGET PRINCIPAL CCC BUDGET PRIMITIF 2026		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES REELLES 12 059 232,00 €	RECETTES REELLES 11 824 125,08 €
	<i>DEPENSES ORDRE (042)</i> 700 000,00 €	<i>RECETTES ORDRE (042)</i> 150 000,00 €
	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 1 180 000,73 €	002 - EXCEDENT REPORTE 1 965 107,65 €
	13 939 232,73 €	13 939 232,73 €
INVESTISSEMENT	001 - DEFICIT REPORTE 422 906,75 €	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 1 180 000,73 €
	RBSMT CAPITAL DETTE 115 810,00 €	
	DEPENSES REELLES 2 910 373,29 €	RECETTES REELLES 1 719 089,31 €
	<i>DEPENSES ORDRE (040)</i> 150 000,00 €	<i>RECETTES ORDRE (040)</i> 700 000,00 €
	<i>DEPENSES ORDRE (041)</i> 150 000,00 €	<i>RECETTES ORDRE (041)</i> 150 000,00 €
	3 749 090,04 €	3 749 090,04 €
TOTAL BP 2026	17 688 322,77 €	17 688 322,77 €

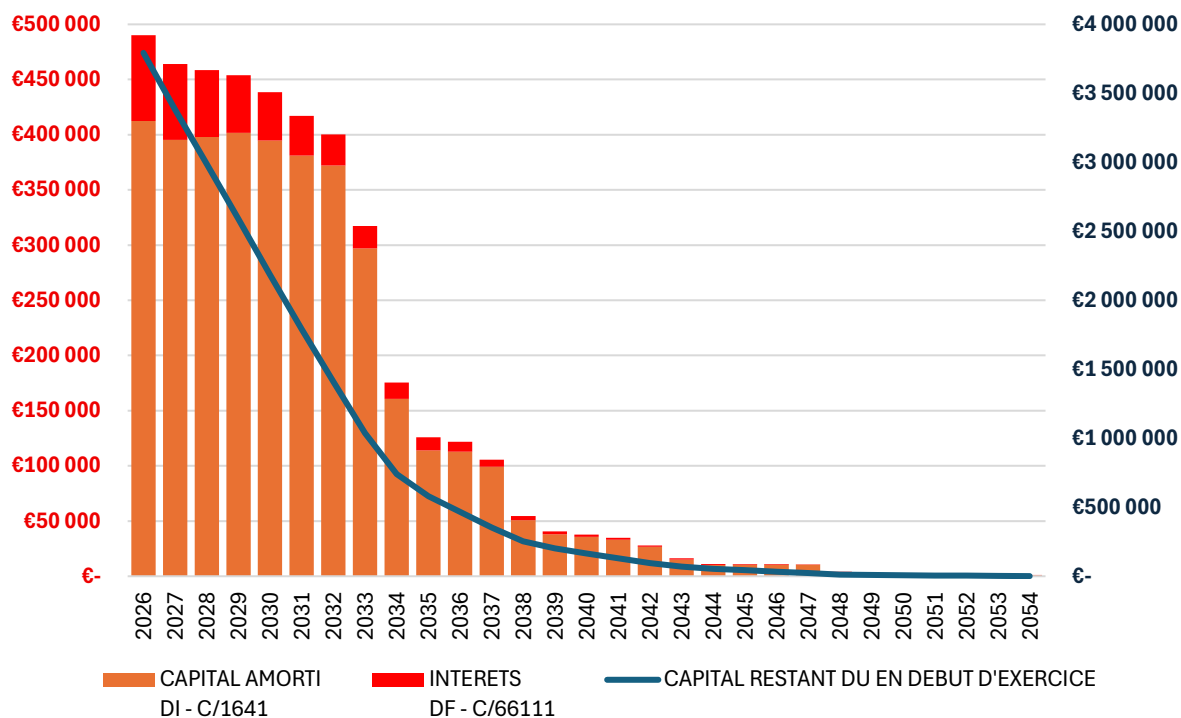
[84 830] - REGIE ASSAINISSEMENT
 BUDGET PRIMITIF 2026

FONCTIONNEMENT	DEPENSES REELLES 801 209,00 € DEPENSES ORDRE 550 000,00 € 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 454 403,15 € 1 805 612,15 €	RECETTES REELLES 1 082 665,00 € RECETTES ORDRE 215 000,00 € 002 - EXCEDENT REPORTE 507 947,15 € 1 805 612,15 €
	001 - DEFICIT REPORTE 541 410,75 € RBSMT CAPITAL DETTE 300 896,00 € DEPENSES REELLES 1 125 760,74 € DEPENSES ORDRE 215 000,00 € 2 183 067,49 €	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 454 403,15 € RECETTES REELLES 1 178 664,34 € RECETTES ORDRE 550 000,00 € 2 183 067,49 €
TOTAL BP 2026	3 988 679,64 €	3 988 679,64 €

1.1.3 ETAT DE LA DETTE CONSOLIDEE (TOUS BUDGETS CONFONDUS)

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU EN DEBUT D'EXERCICE	CAPITAL AMORTI DI - C/1641	INTERETS DF - C/66111	TOTAL VERSEMENT	CAPITAL RESTANT DU EN FIN D'EXERCICE
2026	3 793 237,89 €	412 500,69 €	77 686,83 €	490 187,52 €	3 380 737,20 €
2027	3 380 737,20 €	395 280,55 €	68 884,92 €	464 165,47 €	2 985 456,65 €
2028	2 985 456,65 €	397 967,32 €	60 621,13 €	458 588,45 €	2 587 489,33 €
2029	2 587 489,33 €	401 768,13 €	52 217,79 €	453 985,92 €	2 185 721,20 €
2030	2 185 721,20 €	394 731,81 €	43 743,22 €	438 475,03 €	1 790 989,39 €
2031	1 790 989,39 €	381 193,07 €	35 780,68 €	416 973,75 €	1 409 796,32 €
2032	1 409 796,32 €	372 068,30 €	28 047,62 €	400 115,92 €	1 037 728,02 €
2033	1 037 728,02 €	296 974,95 €	20 407,50 €	317 382,45 €	740 753,07 €
2034	740 753,07 €	160 617,18 €	14 800,57 €	175 417,75 €	580 135,89 €
2035	580 135,89 €	114 092,32 €	11 671,02 €	125 763,34 €	466 043,57 €
2036	466 043,57 €	112 862,67 €	8 931,75 €	121 794,42 €	353 180,90 €
2037	353 180,90 €	99 338,82 €	6 226,32 €	105 565,14 €	253 842,08 €
2038	253 842,08 €	50 877,88 €	3 777,13 €	54 655,01 €	202 964,20 €
2039	202 964,20 €	37 953,38 €	2 565,30 €	40 518,68 €	165 010,82 €
2040	165 010,82 €	35 576,99 €	2 095,13 €	37 672,12 €	129 433,83 €
2041	129 433,83 €	33 158,48 €	1 667,21 €	34 825,69 €	96 275,35 €
2042	96 275,35 €	26 743,92 €	1 256,97 €	28 000,89 €	69 531,43 €
2043	69 531,43 €	15 195,84 €	924,94 €	16 120,78 €	54 335,59 €
2044	54 335,59 €	10 266,48 €	755,40 €	11 021,88 €	44 069,11 €
2045	44 069,11 €	10 345,11 €	633,19 €	10 978,30 €	33 724,00 €
2046	33 724,00 €	10 424,47 €	510,25 €	10 934,72 €	23 299,53 €
2047	23 299,53 €	10 504,54 €	386,60 €	10 891,14 €	12 794,99 €
2048	12 794,99 €	3 857,49 €	277,44 €	4 134,93 €	8 937,50 €
2049	8 937,50 €	1 625,00 €	228,81 €	1 853,81 €	7 312,50 €
2050	7 312,50 €	1 625,00 €	185,23 €	1 810,23 €	5 687,50 €
2051	5 687,50 €	1 625,00 €	141,64 €	1 766,64 €	4 062,50 €
2052	4 062,50 €	1 625,00 €	98,06 €	1 723,06 €	2 437,50 €
2053	2 437,50 €	1 625,00 €	54,48 €	1 679,48 €	812,50 €
2054	812,50 €	812,50 €	10,90 €	823,40 €	- €
TOTAL 2026 A 2054		3 793 237,89 €	444 588,03 €	4 237 825,92 €	

Tous budgets confondus, l'état de la dette consolidée (budget principal + budget annexe de la régie assainissement) fait apparaître en début d'exercice 2026 un capital restant dû de **3 793 237,89 €** (1 010 994,82 € pour le budget général et 2 782 243,07 € pour le budget annexe assainissement qui a repris les dettes contractées précédemment par les communes).



2 BUDGET PRINCIPAL

2.1 UN BUDGET AU SERVICE DES HABITANTS

Le budget principal de la Communauté de communes du Clunisois relève, depuis 2024, de la nomenclature budgétaire et comptable M. 57.

Le budget primitif (BP) d'une collectivité doit être présenté à l'équilibre (les dépenses égalent les recettes) dans chacune de ses sections (fonctionnement et investissement). Le budget primitif 2026 du budget principal étant présenté après le vote du compte administratif 2025, il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser (reports de crédits, en dépenses comme en recettes) en section d'investissement.

2.1.1 REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 ET DES RESTES A REALISER

L'exercice 2025 est clôturé avec un excédent de **2 256 905,27 €**.

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	11 318 383,60 €
Recettes de fonctionnement	11 764 722,28 €
RESULTAT 2025	446 338,68 €
Excédent antérieur reporté	2 233 473,34 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2 679 812,02 €

EN INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	2 670 404,83 €
Recettes d'investissement	2 799 459,84 €
RESULTAT 2025	129 055,01 €
Excédent reporté	- 551 961,76 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 422 906,75 €

Reste à réaliser en dépenses	794 748,56 €
Reste à réaliser en recettes	502 950,94 €
Solde des restes à réaliser 2025	- 291 797,62 €
Soit un besoin de financement de	714 704,37 €

AFFECTATION DE RESULTATS BP 2026

AFFECTATION EN RESERVE – 1068	714 704,37 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE – 002 – EXCEDENT	1 965 107,65 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE – 001 – DEFICIT	422 906,75 €

L'ensemble de ces éléments sont à reprendre au budget primitif 2026 de la manière suivante :

- Les restes à réaliser de l'exercice 2025 sont repris en section d'investissement du budget 2026 en dépenses et en recettes.

- ▶ Le résultat d'investissement 2025 est repris dans sa section. Etant déficitaire, il constitue une dépense d'investissement à inscrire au budget 2026 – Chapitre 001.
- ▶ Le compte administratif 2025 fait apparaître un besoin de financement de 714 704,37 €, cette dépense constituant l'affectation complémentaire en réserve est à inscrire comme une recette d'investissement au budget 2026 au compte 1068 – Chapitre 10.
- ▶ Le résultat de fonctionnement 2025 est repris dans sa section, il constitue une recette de fonctionnement à inscrire au budget 2026 – Chapitre 002.

2.1.2 PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2026

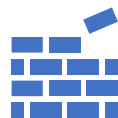
En 2026, les dépenses cumulées de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal s'élèvent à **17 688 322,77 €** avec un autofinancement brut de **1 180 000,73 €**. Il s'agit donc d'un budget ambitieux pour un territoire dynamique, dans le cadre d'une gestion financière rigoureuse.

17 688 322,77 €

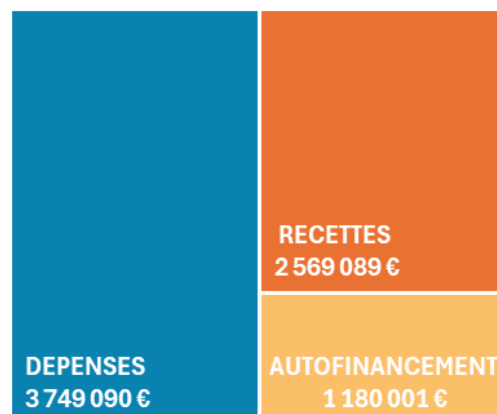
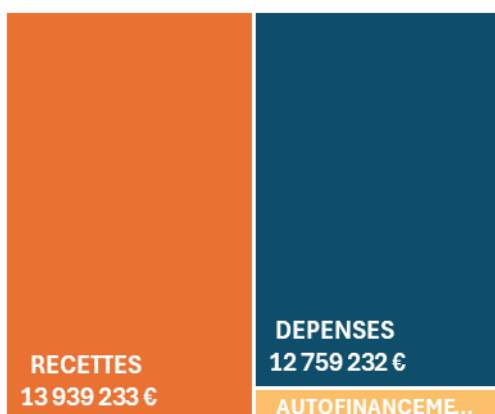
Le budget d'une collectivité se présente toujours en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.



FONCTIONNEMENT
13 939 232,73 €



INVESTISSEMENT
3 749 090,04 €



Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par la section de fonctionnement est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constituant de l'autofinancement permet d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

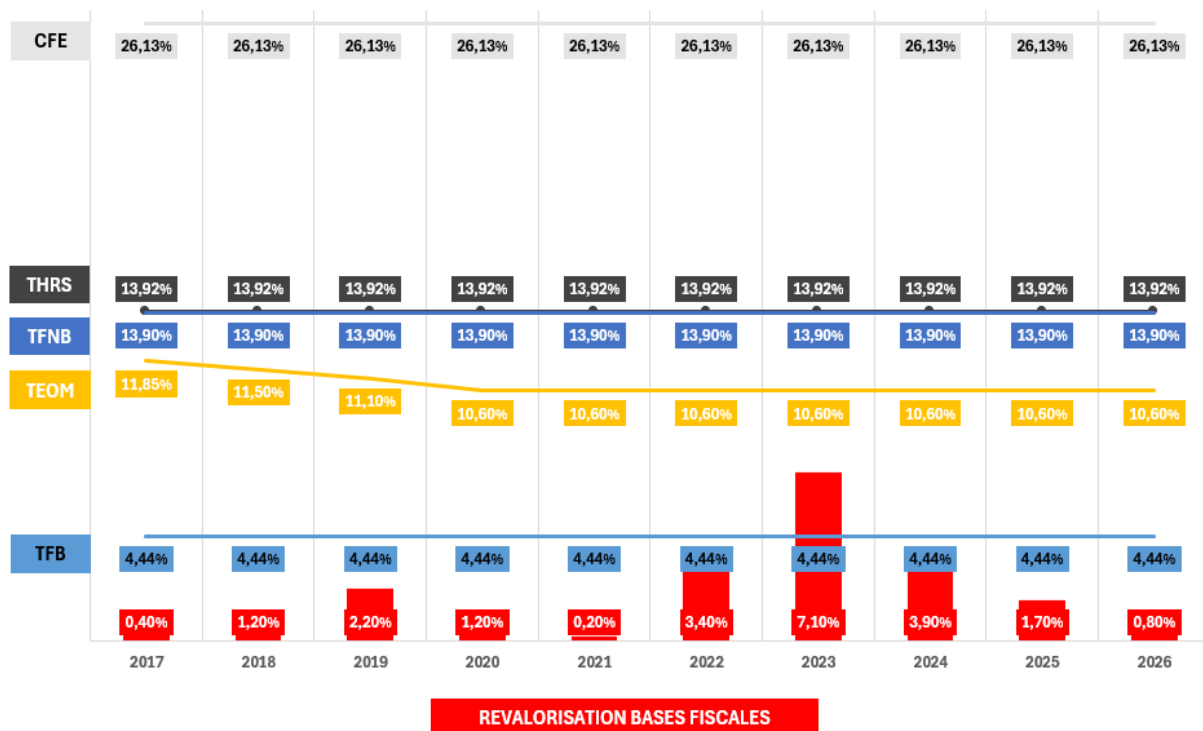
La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

2.2 FISCALITE

Les EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) perçoivent la taxe d'habitation sur les locaux autres que ceux affectés à l'habitation principale, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), pour lesquelles ils votent des taux additionnels à ceux votés par leurs communes membres. Le produit de la taxe d'habitation afférente à l'habitation principale, en extinction, est depuis 2021 perçu par l'Etat. Le reversement via la fraction de TVA nationale vient compenser la perte de recettes pour les EPCI.

S'agissant de la taxe d'habitation applicable uniquement sur les bases des résidences secondaires (THRS), son taux était gelé le temps de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Aux termes des textes, il est désormais permis, depuis 2023, à la collectivité de retrouver un pouvoir de taux sur la THRS, étant entendu que les règles de lien entre les taxes existent toujours, notamment entre la THRS et les taxes sur le foncier.

2.3 STABILITE DES TAUX DE FISCALITE EN CLUNISOIS



Ainsi que l'illustre le graphique ci-dessus, sur la période de 10 ans de 2017 à 2026, la fiscalité du Clunisois se particularise par le fait qu'aucune augmentation de taux n'a eu lieu sur la CFE, la THRS, la TFNB et la TFB et que le taux de TEOM a été réduit de 10%.

A l'heure de l'élaboration de ce budget primitif 2026, les bases de fiscalité locale ne sont pas encore connues. L'estimatif des recettes repose donc sur la revalorisation des bases à hauteur de **0,80%** pour l'année 2026 par rapport à 2025. Ainsi il est prévu au BP 2026 les recettes suivantes.

TAXES	TAUX 2026	BASES PREVISIONNELLES 2026	PRODUIT ATTENDU 2026
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	13,92 %	4 835 972	673 167 €
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	4,44 %	17 271 606	766 859 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	13,90 %	2 105 422	292 654 €
TOTAL PREVISIONNEL TAXES MENAGES 2026			1 732 680 €
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	26,13 %	2 559 637	735 833 €

2.4 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Chaque année, le SIRTOM délibère pour déterminer les participations demandées aux deux collectivités qui la composent. A l'heure de la rédaction de ce budget, le SIRTOM n'a pas fait part de ses prévisions pour l'année 2026.

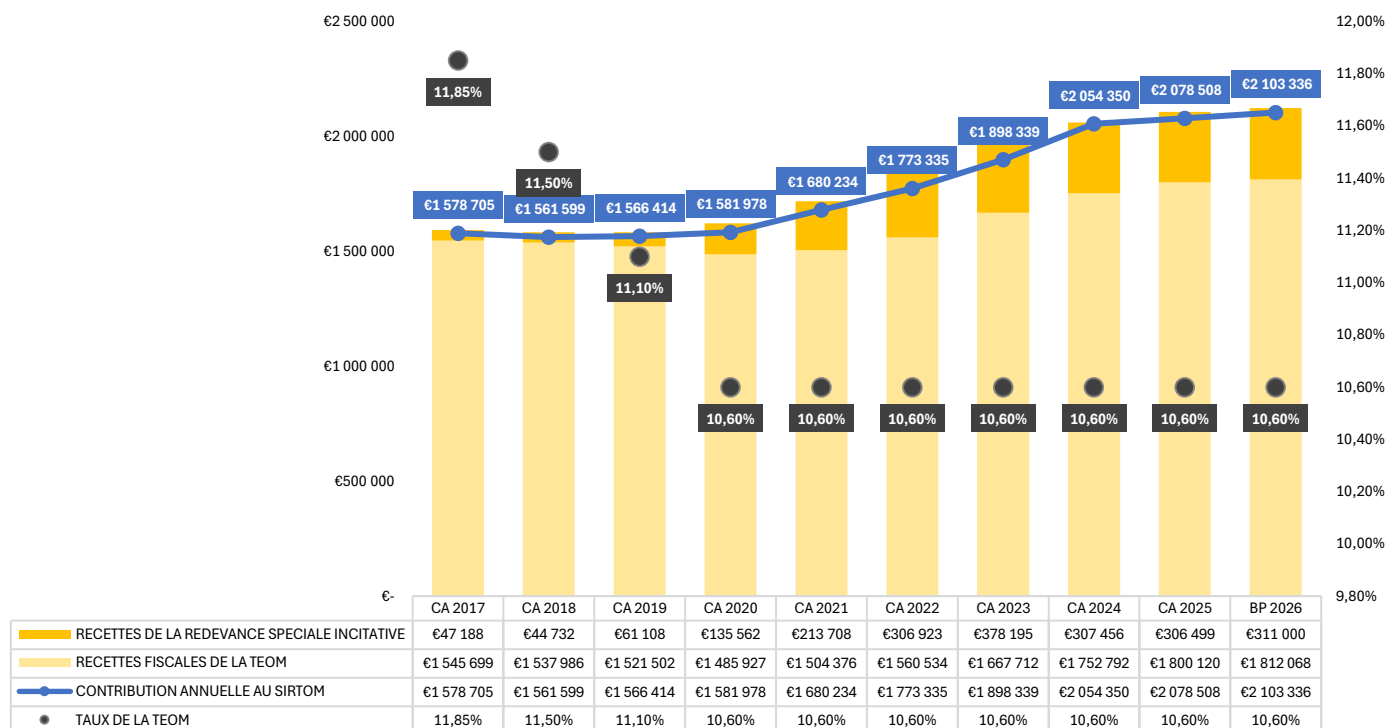
Aussi, la CCC estime que sa participation serait, de l'ordre **2 095 136 €** pour la collecte et le traitement des déchets, soit une augmentation de 16 628 € par rapport à la contribution 2025 (+0,80%). De plus, afin de participer à la mise en place de la Redevance Spéciale Incitative (RSI), la collectivité pourrait être amenée, pour l'année 2026, à verser 8 200€ afin de poursuivre l'équipement les camions de collecte en conséquence.

Malgré une augmentation moyenne par an de 4,94% depuis 2021 de la contribution du Clunisois - représentant près de 523 145 €, il est proposé de maintenir le taux de fiscalité de la **TEOM à 10,60%**, la situation étant à sa limite sans augmentation de taux mais toujours tenable. Ainsi, le produit attendu de la **TEOM 2026** serait de l'ordre de **1 812 068 €**.

TAXES	TAUX 2026	BASES PREVISIONNELLES 2026	PRODUIT ATTENDU 2026
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	10,60 %	17 094 980	1 812 068 €

Les recettes de fiscalité de la TEOM cumulées aux recettes de RSI, de l'ordre de **311 000 €**, doivent couvrir l'intégralité des frais liés à la gestion des ordures ménagères.

Il est à noter que le produit de la seule TEOM (1 812 068 €) est supérieur à celui de la totalité des autres taxes locales réglées par les ménages (1 732 680 €). Le niveau du taux sur la TEOM est donc d'une grande importance sur la charge fiscale des ménages.



2.5 LEVIERS FISCAUX

Dans un contexte incertain et inflationniste, qu'il s'agisse des dotations de l'état comme des mesures en cours et attendues concernant les dépenses liées aux ressources humaines des agents publics territoriaux, les dépenses augmentent mécaniquement. Aussi et afin de garantir la poursuite de la qualité de son action au-delà de l'année 2026, il conviendra qu'elle continue de travailler à une stratégie pluriannuelle visant à optimiser ses recettes.

Parmi les leviers auxquels la collectivité a accès, il convient de rappeler :

- ▶ La poursuite de l'effort d'optimisation de ses bases en travaillant sur les valeurs locatives, en lien avec les communes et leurs commissions communales en vue de faire évoluer, au cas par cas, le classement des habitations,
- ▶ L'optimisation du pacte de solidarité budgétaire et fiscale, lui permettant de conjuguer sa trajectoire fiscale avec celles des communes membres La possibilité d'instaurer la taxe GEMAPI, non instaurée à ce jour. La taxe GEMAPI, dont le produit serait entièrement affecté aux dépenses relevant de cette compétence (via l'EPAGE) porte sur l'ensemble des taxes foncières et d'habitation. Elle est plafonnée à 40 €/habitant. Dans le cas de la CCC, le montant de la cotisation à l'EPAGE est actuellement de 70 400 €, le nombre de foyer fiscaux étant d'environ 3 560 cela représenterait environ 19,30 € par foyer fiscal imposé par an si la taxe GEMAPI devait être instaurée.
- ▶ La possibilité de faire évoluer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) – A noter que ce taux de TH s'il augmente, devra le faire dans la même proportion que celui de la TFNB ou du taux moyen pondéré des deux TF ;
- ▶ La possibilité de travailler à l'instauration d'une taxation sur les logements vacants. Pour cela il faudrait disposer préalablement d'un Plan local de l'habitat à l'échelle intercommunale

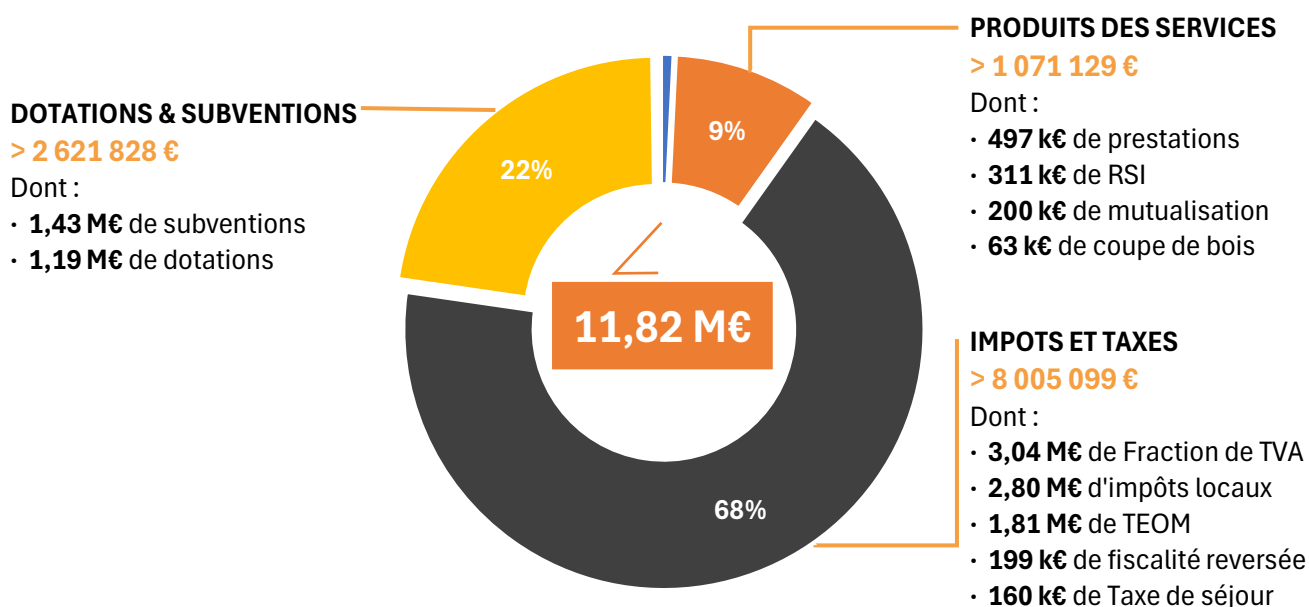
2.6 SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2026 est équilibrée à hauteur de **13 939 232,73 €**. Les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses, le montant correspondant à la différence entre les deux est transféré comme ressource propre en autofinancement à la section d'investissement soit **1 180 000,73 €**.

2.6.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sans l'excédent reporté s'élèvent à **11 824 125,08 €**, soit une hausse de 83 292,18 € par rapport au budget 2025.

CHAPITRE	DESIGNATION	BP 2025	BP 2026
013	ATTENUATION DE CHARGES	65 000,00 €	90 995,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES	1 083 720,00 €	1 071 128,58 €
73	IMPOTS ET TAXES	3 234 888,00 €	3 273 666,00 €
731	IMPOSITIONS DIRECTES	4 789 764,00 €	4 731 433,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 528 696,90 €	2 621 828,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 764,00 €	31 851,50 €
77	PRODUITS SPECIFIQUES	3 000,00 €	3 223,00 €
RF	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 740 832,90 €	11 824 125,08 €
R042	CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	186 489,00 €	150 000,00 €
R002	CHAPITRE 002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 233 473,34 €	1 965 107,65 €



Le premier poste de recettes de fonctionnement reste très largement celui des recettes fiscales. Le budget 2026 les estime à plus de 8 millions d'euros en baisse de 19 553 € par rapport au budget 2025. Elles représentent 68 % des recettes réelles de fonctionnement.

Gardons en tête qu'une partie significative (27 %) de ces recettes fiscales correspondent aux taux du Département, transférés aux intercommunalités en 2011 et reversés à l'Etat au travers du FNGIR.

2.6.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement, sans le virement à la section d'investissement, s'élèvent à **12 059 232,00 €**, soit une hausse de 367 096 € par rapport au budget 2025 (+3% d'augmentation).

CHAPITRE	DESIGNATION	BP 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	1 956 341,00 €	1 895 901,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 625 000,00 €	3 802 439,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUIT	2 538 060,00 €	4 803 909,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 511 735,00 €	1 501 983,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	40 000,00 €	40 000,00 €
67	CHARGES SPECIFIQUES	21 000,00 €	10 000,00 €
68	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS & PROVISIONS	0,00 €	5 000,00 €
DF	TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	11 692 136,00 €	12 059 232,00 €
D042	CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	570 000,00 €	700 000,00 €
D023	CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 898 659,24 €	1 180 000,73 €

AUTRES CHARGES DE GESTION > 1 501 983 €

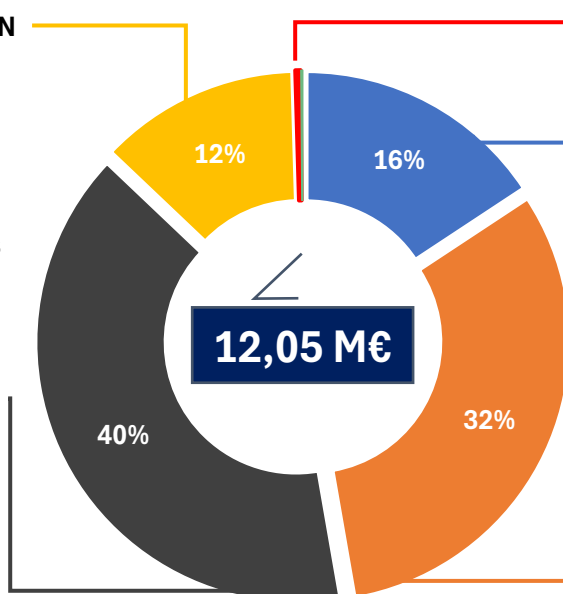
Dont :

- 673 k€ aux 41 communes
- 270 k€ à l'Office de Tourisme
- 242 k€ de subventions OPAH
- 103 k€ de subventions autres
- 147 k€ d'indemnités d'élus
- 70 k€ à l'EPAGE

ATTENUATION DE PRODUITS > 4 803 909 €

Dont :

- 2,10 M€ au SIRTOM
- 1,30 M€ d'AC
- 1,21 M€ de FNGIR
- 160 k€ de Taxe de Séjour
- 35 k€ d'autres versements aux communes



CHARGES FINANCIERES > 40 000 €

CHARGES GENERALES > 1 895 901 €

Dont :

- 334 k€ d'achats non stockés
- 923 k€ de services externes
- 621 k€ d'autres services
- 17 k€ d'impôts et taxes

CHARGES DE PERSONNEL > 3 802 439 €

Pour un effectif de près de 100 agents permanents

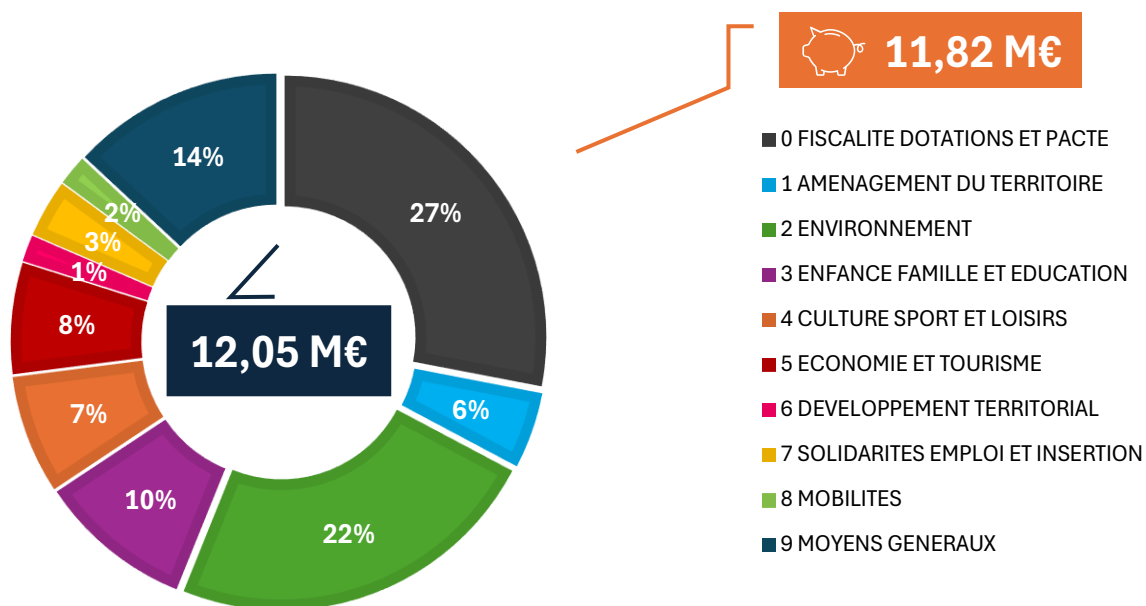
A noter : au 1^{er} janvier 2026, il est prévu 2 changements majeurs d'imputations comptables :

- ▶ Le reversement de la Taxe de Séjour : historiquement au chapitre 011 qui passe au chapitre 014
- ▶ La contribution au SIRTOM : historiquement au chapitre 65 qui passe au chapitre 014

2.7 BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE EN FONCTIONNEMENT

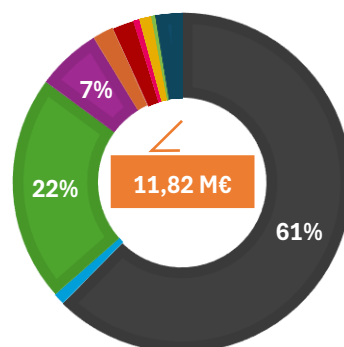
Depuis 2014, la collectivité a mis en place une comptabilité analytique permettant d'agréger les dépenses et les recettes d'une même politique communautaire, d'un même service. Celle-ci est évolutive en fonction des compétences exercées et des services créés. Les éléments présentés ci-après le sont par le prisme de cette comptabilité.

Cette comptabilité distingue 9 grands domaines correspondants aux politiques communautaires. A ces 9 portefeuilles, s'ajoute un dixième domaine correspondant aux versements directs de fiscalité à l'état et aux communes membres ainsi que les attributions de fonds de concours via le pacte de solidarité financière et fiscale.

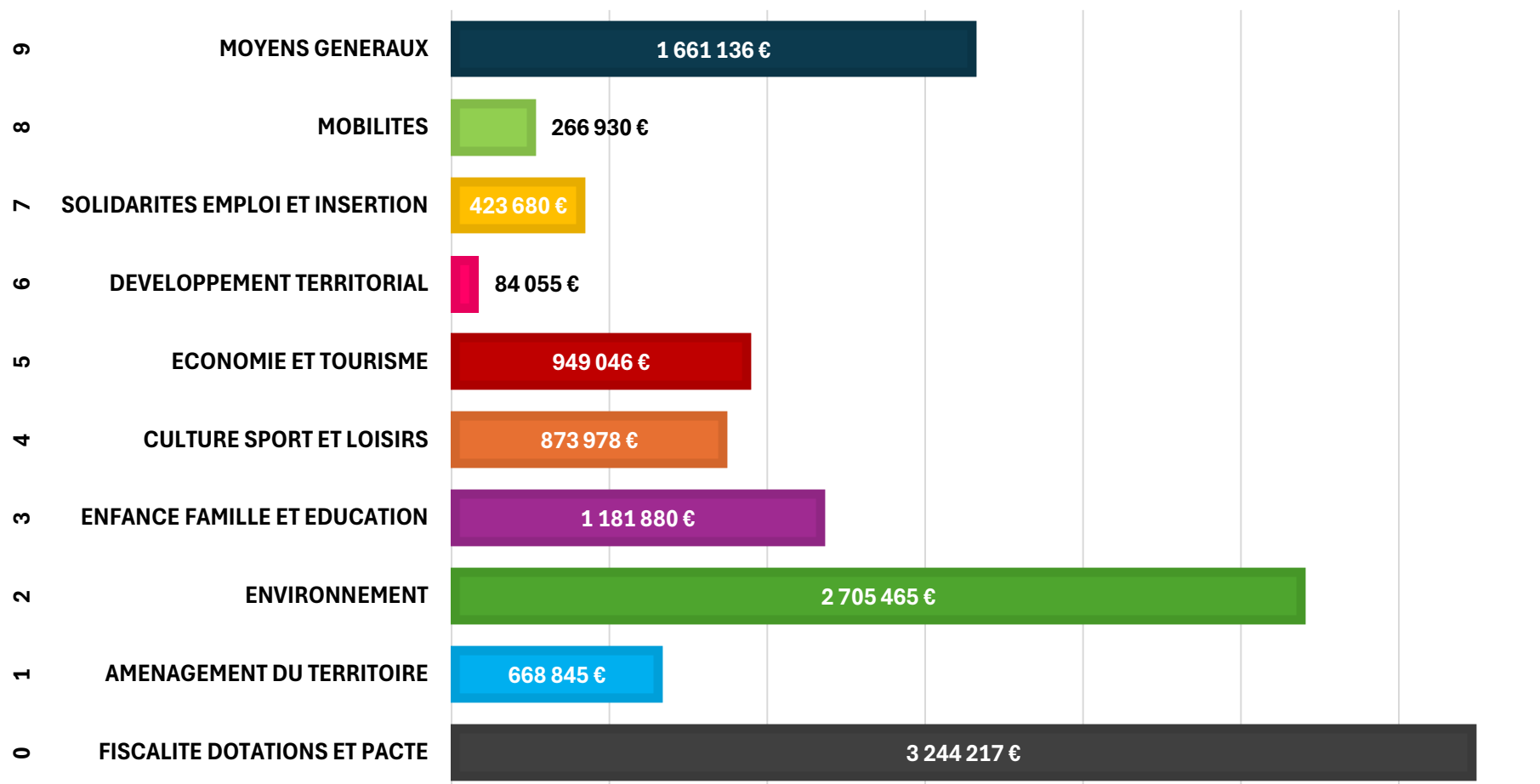


L'ensemble des éléments présentés par portefeuille ci-après, font apparaître les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles pour chaque service. Pour information, le montant des recettes réelles de fonctionnement liées à la compétence est indiqué en haut à droite et le montant du reste à charge au bas à droite.

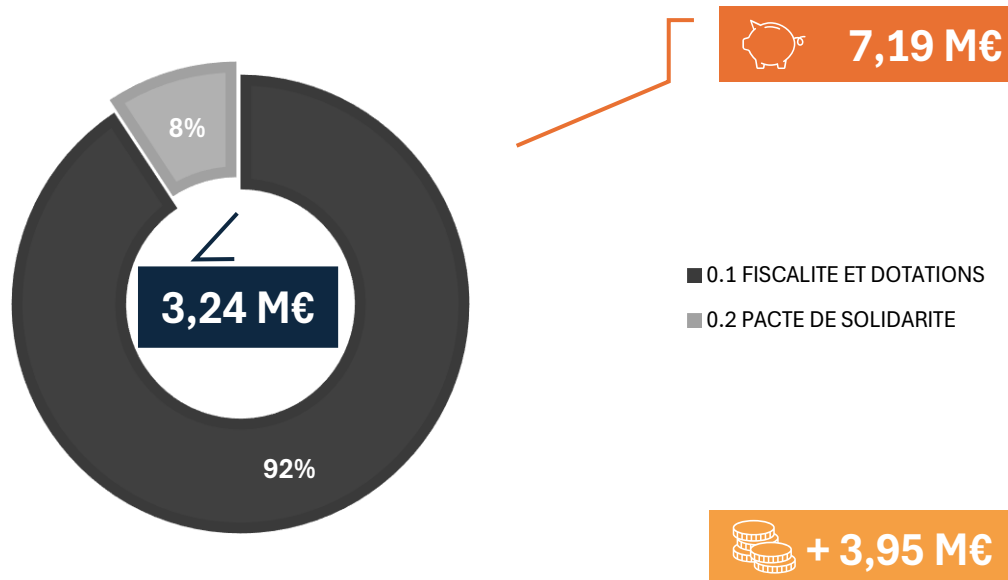
Pour un total de 12,05 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement, 11,82 millions d'euros sont budgétés en recettes réelles de fonctionnement, soit un déficit prévisionnel de 235 k€ (hors prise en compte de l'excédent de l'année précédente).



BUDGET 2026 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE



Le BP 2026 prévoit plus de **7,18 millions d'euros de recettes de fiscalité et dotations** (hors TEOM et Taxe de Séjour), pour comparaison le BP 2025 prévoyait **7,32 M€**. Les versements à l'Etat et aux 41 communes membres de l'EPCI représentent 27% des dépenses de fonctionnement soit près de **3,24 millions d'euros**. Les **73%** restant, soit près de **8,81 millions d'euros** sont destinés à l'exercice des **compétences communautaires**, détaillés ci-après.



■ 0.1 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION – AC (VERSEES AUX COMMUNES)

DEPENSES ▶ 1 295 800 € | RECETTES ▶ 5 597 €

■ 0.1 – FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES – FNGIR (VERSÉ A L'ÉTAT)

DEPENSES ▶ 1 209 260 € | RECETTES ▶ 0 €

■ 0.1 – FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES – FPIC (REÇU DE L'ÉTAT)

DEPENSES ▶ 0 € | RECETTES ▶ 171 596 €

■ 0.1 – REVERSEMENT FRACTION DE TVA DE LA TH ET DE LA CVAE - (REÇU DE L'ÉTAT)

DEPENSES ▶ 0 € | RECETTES ▶ 3 043 462 €

■ 0.1 – TAXE SUR EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE LONGUE DISTANCE (REÇU DE L'ÉTAT ET VERSÉE AUX COMMUNES)

DEPENSES ▶ 30 513 € | RECETTES ▶ 30 513 €

■ 0.1 – REVERSEMENT SUR LES PARIS HIPPIQUES

DEPENSES ▶ 5 000 € | RECETTES ▶ 10 000 €

■ 0.1 – CONTINGENT D'AIDE SOCIALE (VERSÉ AUX COMMUNES)

DEPENSES ▶ 425 240 € | RECETTES ▶ 0 €

■ 0.1 – IMPÔTS DIRECTS LOCAUX (REÇU DES CONTRIBUABLES)

DEPENSES ▶ 0 € | RECETTES ▶ 2 759 365 €

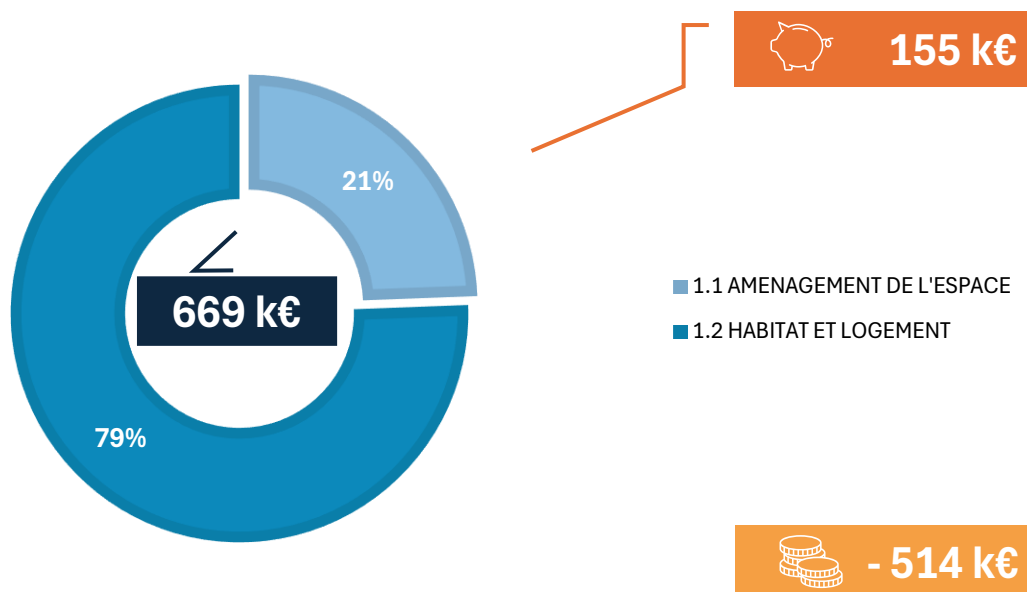
■ 0.1 – DOTATIONS (REÇUES DE L'ÉTAT)

DEPENSES ▶ 0 € | RECETTES ▶ 1 165 453 €

■ 0.2 – FONDS DE CONCOURS – PACTE DE SOLIDARITE (VERSÉ AUX COMMUNES)

DEPENSES ▶ 247 939 € | RECETTES ▶ 0 €

2.7.1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

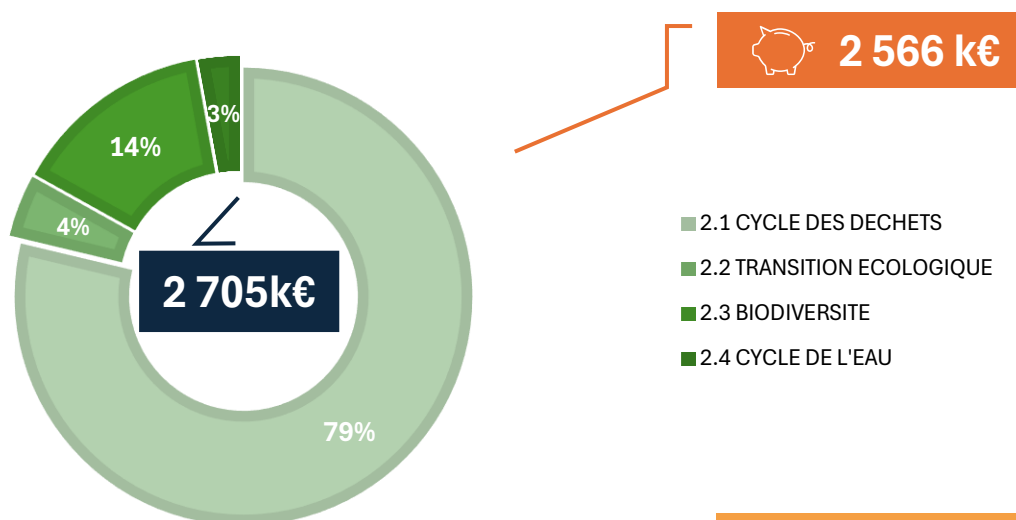


1.1.1 – COHESION TERRITORIALE
 DEPENSES ► 99 450 € | RECETTES ► 0 €

1.1.2 – AGENCE D'URBANISME
 DEPENSES ► 37 904 € | RECETTES ► 0 €

1.2.2 – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – OPAH
 DEPENSES ► 531 491 € | RECETTES ► 154 944 €

2.7.2 ENVIRONNEMENT



2.1.1 – GESTION DES DECHETS

DEPENSES ▶ 2 129 712 € | RECETTES ▶ 2 123 068 €

2.2.1 – CLIMAT ENERGIE

DEPENSES ▶ 67 773 € | RECETTES ▶ 60 000 €

2.2.2 – DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

DEPENSES ▶ 49 834 € | RECETTES ▶ 0 €

2.3.1 – NATURA 2000

DEPENSES ▶ 236 613 € | RECETTES ▶ 236 613 €

2.3.2 – CHARTE FORESTIERE

DEPENSES ▶ 68 304 € | RECETTES ▶ 51 000 €

2.3.4 – FORET PUBLIQUE

DEPENSES ▶ 76 283 € | RECETTES ▶ 94 569 €

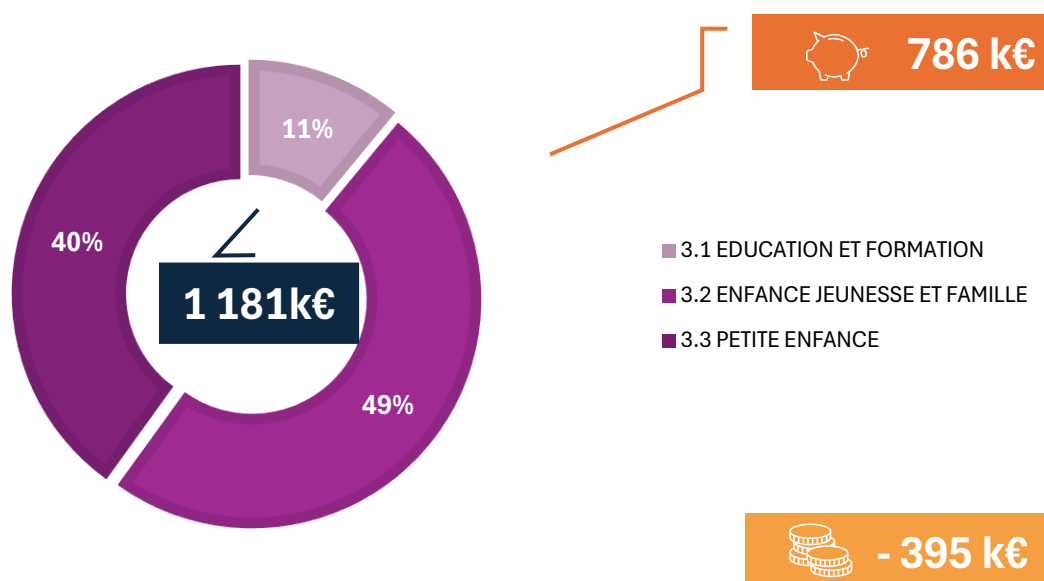
2.4.1 – GEMAPI

DEPENSES ▶ 70 825 € | RECETTES ▶ 0 €

2.4.2 – EAU ET ASSAINISSEMENT

DEPENSES ▶ 6 121 € | RECETTES ▶ 750 €

2.7.3 ENFANCE, FAMILLE ET EDUCATION



3.1.1- TRANSPORTS SCOLAIRES (TRANSPORTS MERIDIENS)

DEPENSES ▶ 43 392 € | RECETTES ▶ 0 €

3.1.2 – ACTIVITES SCOLAIRES

DEPENSES ▶ 86 495 € | RECETTES ▶ 6 290 €

3.2.1 – ACCUEIL DE LOISIRS LA MARELLE A CLUNY

DEPENSES ▶ 253 952 € | RECETTES ▶ 230 181 €

3.2.2 – ACCUEIL DE LOISIRS LE MISTIGRI A LA GUICHE

DEPENSES ▶ 60 122 € | RECETTES ▶ 52 268 €

3.2.3 – ACCUEIL DE LOISIRS LA MARELLE EN CAMPAGNE A SALORNAY SUR GUYE

DEPENSES ▶ 71 540 € | RECETTES ▶ 58 431 €

3.2.5 – CLUB JEUNES

DEPENSES ▶ 117 984 € | RECETTES ▶ 41 431 €

3.2.6 – 1001 FAMILLES

DEPENSES ▶ 75 167 € | RECETTES ▶ 35 543 €

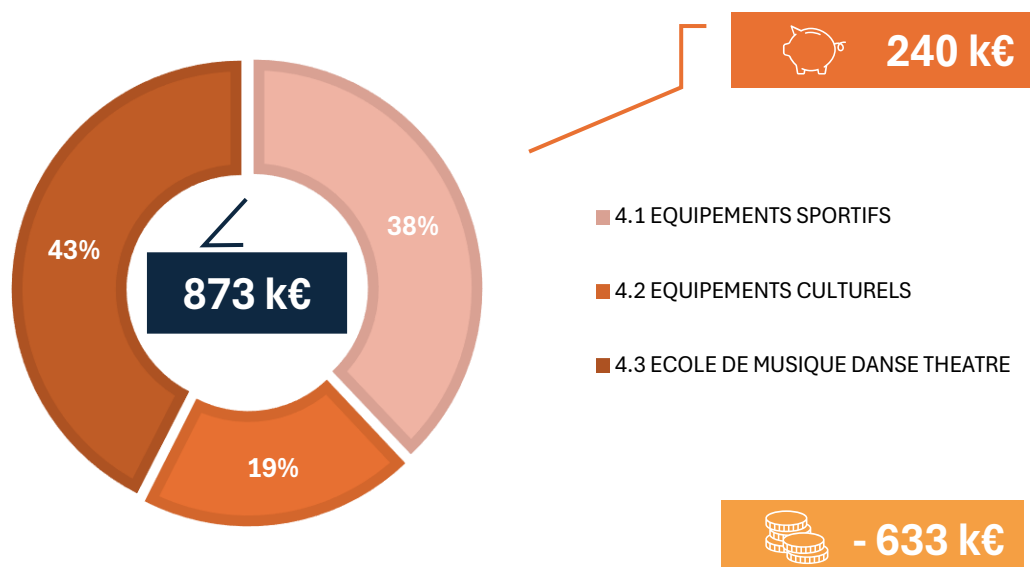
3.3.1 – RELAIS PETITE ENFANCE DE CLUNY ET LA GUICHE

DEPENSES ▶ 83 538 € | RECETTES ▶ 63 274 €

3.3.2 – MULTI-ACCUEIL DE CLUNY

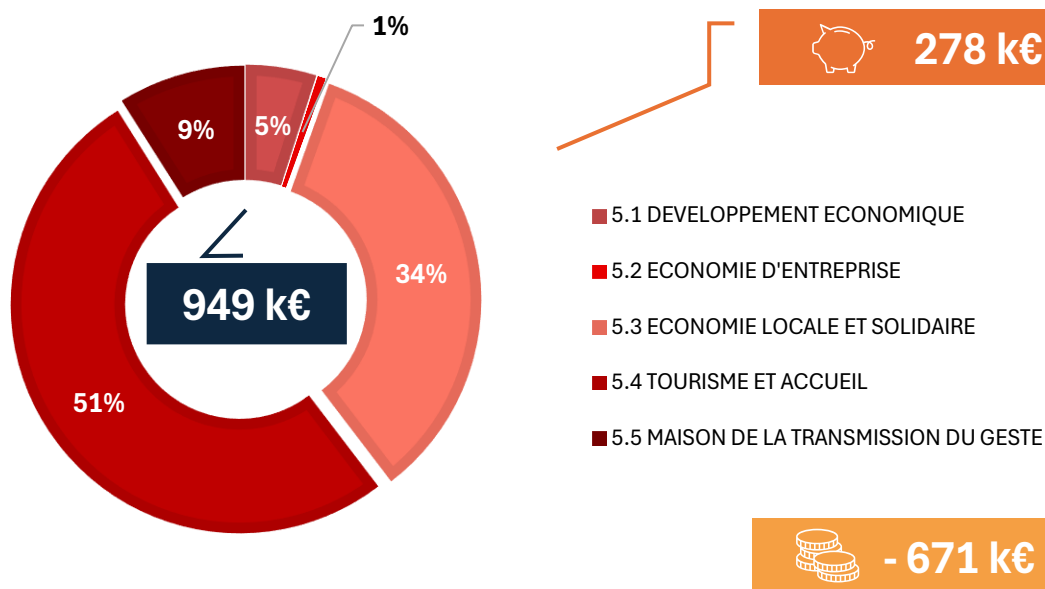
DEPENSES ▶ 389 690 € | RECETTES ▶ 299 081 €

2.7.4 CULTURE, SPORT ET LOISIRS



- 4.1.1 – PISCINE DE LA GUICHE
 DEPENSES ▶ 284 457 € | RECETTES ▶ 68 200 €
- 4.1.2 – ECOLE DES SPORTS
 DEPENSES ▶ 15 094 € | RECETTES ▶ 2 500 €
- 4.1.3 – BOULODROME DE CLUNY
 DEPENSES ▶ 25 450 € | RECETTES ▶ 3 000 €
- 4.1.4 – SITE D'ESCALADE D'AMEUGNY
 DEPENSES ▶ 4 200 € | RECETTES ▶ 0 €
- 4.1.5 – SKATE PARC & CITY STADE DE CLUNY
 DEPENSES ▶ 1 000 € | RECETTES ▶ 0 €
- 4.2.1 – BIBLIOTHEQUE DE JONCY
 DEPENSES ▶ 89 487 € | RECETTES ▶ 6 500 €
- 4.2.2 – BIBLIOTHEQUE D'AMEUGNY
 DEPENSES ▶ 43 017 € | RECETTES ▶ 5 750 €
- 4.2.3 – LUDOTHEQUE DE CLUNY
 DEPENSES ▶ 37 795 € | RECETTES ▶ 9 656 €
- 4.3 ECOLE DE MUSIQUE, DANSE ET THEATRE DU CLUNISOIS
 DEPENSES ▶ 373 479 € | RECETTES ▶ 145 125 €

2.7.5 ECONOMIE ET TOURISME



5.1.1 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEPENSES ▶ 46 418 € | RECETTES ▶ 0 €

5.2.2 – LAITERIE BERNARD A ST VINCENT DES PRES

DEPENSES ▶ 5 319 € | RECETTES ▶ 30 228 €

5.3.1 – LABORATOIRE DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

DEPENSES ▶ 225 702 € | RECETTES ▶ 58 000 €

5.3.2 – PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

DEPENSES ▶ 62 731 € | RECETTES ▶ 22 495 €

5.3.3 – ECONOMIE CIRCULAIRE

DEPENSES ▶ 35 934 € | RECETTES ▶ 0 €

5.4.1 – OFFICE DE TOURISME DU CLUNISOIS ET RAYONNEMENT TOURISTIQUE

DEPENSES ▶ 451 000 € | RECETTES ▶ 160 000 €

5.4.2 – PÔLE D'ACCUEIL

DEPENSES ▶ 15 230 € | RECETTES ▶ 0 €

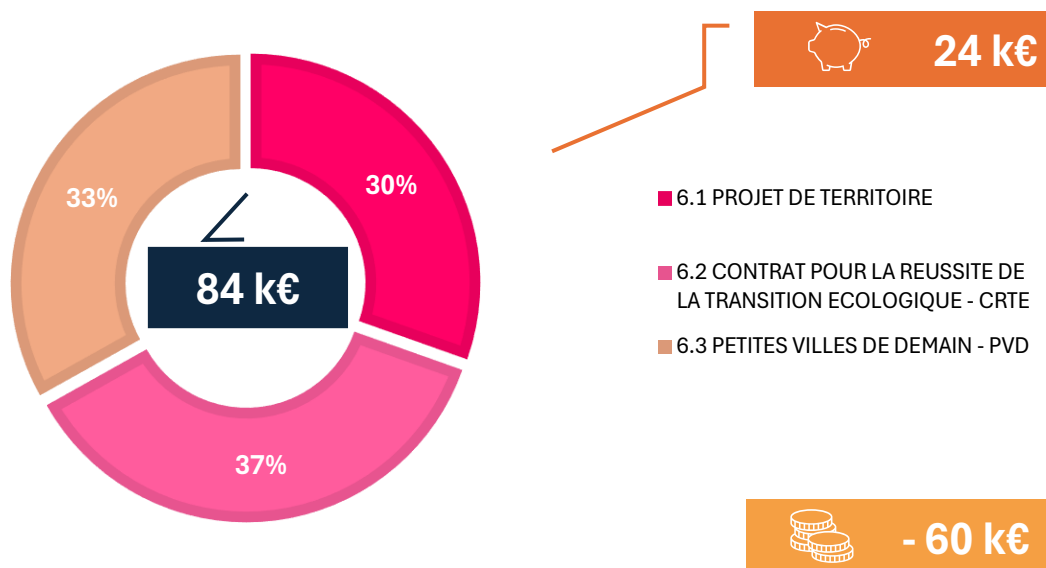
5.4.3 – CHEMINS DE RANDONNEES

DEPENSES ▶ 21 962 € | RECETTES ▶ 0 €

5.5.1 – MAISON DE LA TRANSMISSION DU GESTE

DEPENSES ▶ 84 782 € | RECETTES ▶ 7 600 €

2.7.6 DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

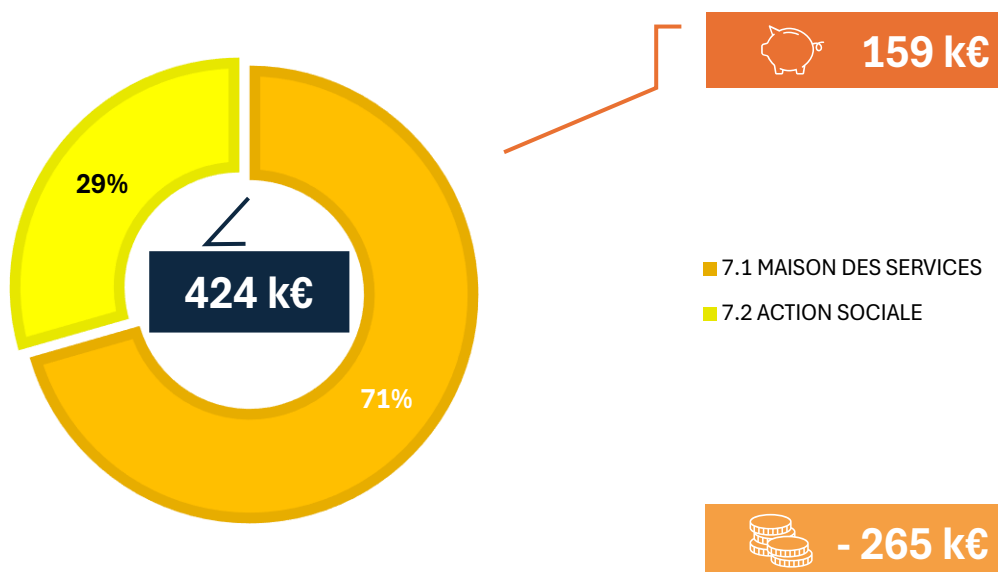


6.1 – PROJET DE TERRITOIRE
 DEPENSES ► 25 580 € | RECETTES ► 0 €

6.2 – CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE – CRTE
 DEPENSES ► 30 631 € | RECETTES ► 0 €

6.3 – PETITES VILLES DE DEMAIN – PVD
 DEPENSES ► 27 844 € | RECETTES ► 24 080 €

2.7.7 SOLIDARITE, EMPLOI ET INSERTION



7.1.1 – ESPACES FRANCE SERVICES

DEPENSES ► 246 791 € | RECETTES ► 120 300 €

7.1.2 – EMPLOI – COMPETENCE

DEPENSES ► 52 175 € | RECETTES ► 0 €

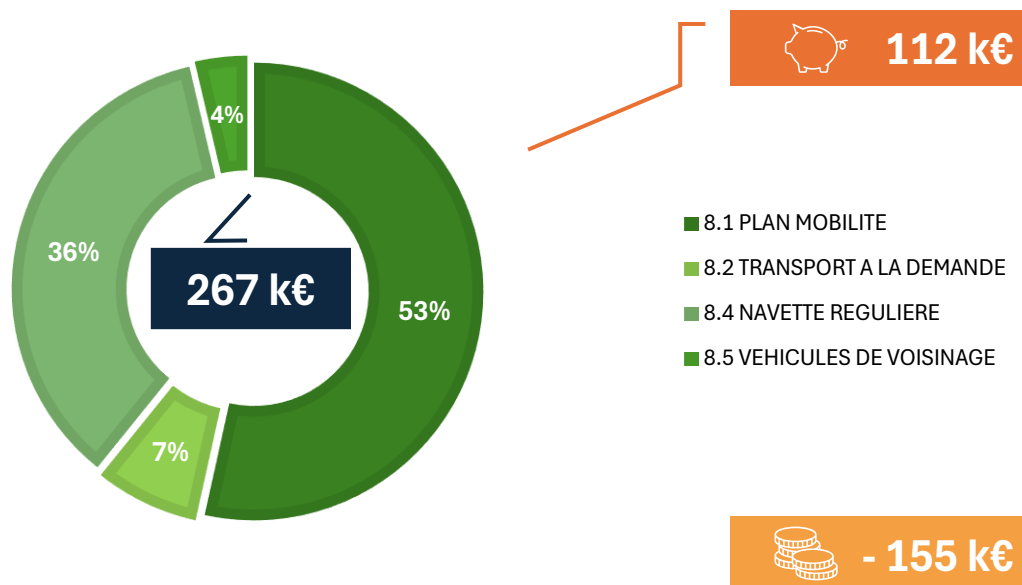
7.2.1 – PARTICIPATION AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

DEPENSES ► 53 370 € | RECETTES ► 8 670 €

7.2.2 – CONTRAT TERRITORIAL ACCUEIL ET INTEGRATION – CTAI

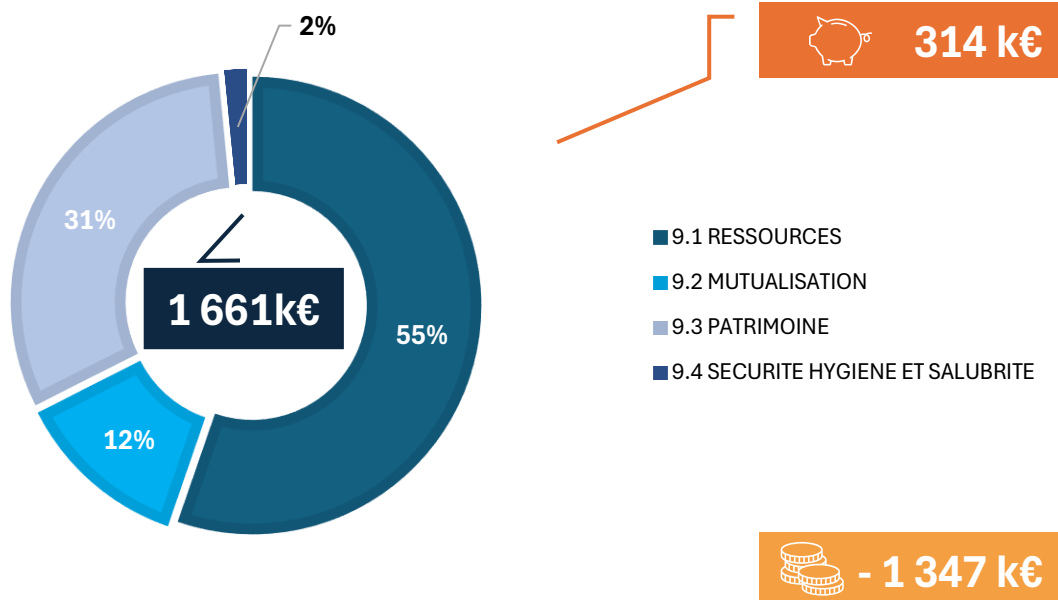
DEPENSES ► 71 344 € | RECETTES ► 30 000 €

2.7.8 MOBILITES



■ 8.1 – PLAN DE MOBILITE DU CLUNISOIS
DEPENSES ▶ 142 680 € RECETTES ▶ 48 750 €
■ 8.2 – TRANSPORT A LA DEMANDE EN CLUNISOIS
DEPENSES ▶ 19 500 € RECETTES ▶ 20 807 €
■ 8.4 – NAVETTE REGULIERE
DEPENSES ▶ 95 000 € RECETTES ▶ 42 550 €
■ 8.2 – VEHICULES DE VOISINAGE
DEPENSES ▶ 9 700 € RECETTES ▶ 0 €

2.7.9 MOYENS GENERAUX



■ 9.1 – ADMINISTRATION GENERALE

DEPENSES ▶ 920 382 € | RECETTES ▶ 45 440 €

■ 9.2 – MUTUALISATION

DEPENSES ▶ 203 883 € | RECETTES ▶ 200 420 €

■ 9.3 – PATRIMOINE ET VEHICULES

DEPENSES ▶ 511 320 € | RECETTES ▶ 67 827 €

■ 9.4 – SECURITE HYGIENE ET SALUBRITE

DEPENSES ▶ 25 550 € | RECETTES ▶ 0 €

2.8 SUBVENTIONS

Chaque année la collectivité délibère pour l'attribution de ses subventions. Le montant total inscrit au BP2026 s'élève à **599 410 €** dont :

- ▶ 270 000 € destinés à l'Office de Tourisme pour son fonctionnement annuel
- ▶ 242 250 € dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- ▶ 82 160 € aux autres associations et organismes partenaires de la Communauté de communes dans l'exercice de ses compétences
- ▶ 5 000 € aux associations dans le cadre de l'appel à projet « Mobilité en Clunisois »

Les subventions aux associations et autres organismes se répartissent comme suit :

TIERS	MONTANT
SECURITE	
SIVU OUEST CLUNISOIS	1 600,00 €
CENTRE PREVENTION INCENDIE BLANOT	800,00 €
CENTRE PREVENTION INCENDIE SAINT ANDRE LE DESERT	800,00 €
ASSOCIATION JEUNES SAPEURS POMPIERS DU CLUNISOIS	1 500,00 €
ASSOCIATION JEUNES SAPEURS POMPIERS DE JONCY	1 000,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	650,00 €
ENVIRONNEMENT - ANIMAUX	
LES CHATS DU CŒUR	1 200,00 €
ESPACE FRANCE SERVICES	
AILE - PLATEFORME MOBILITE	2 700,00 €
ETAP - EPICERIE SOLIDAIRE	7 000,00 €
ETAP - FONCTIONNEMENT	6 700,00 €
LE PONT	4 000,00 €
FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - CD 71	4 881,10 €
1001 FAMILLES	
LE PAS SUD BOURGOGNE	1 900,00 €
FOYER RURAUX GRAND SECTEUR - BUS MARGUERITE	7 500,00 €
L'ATELIER PLURIEL	1 000,00 €
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	
SOLIDARITE PAYSANS	300,00 €
MOBILITE	
CLUB DE L'AMITIE DE BUFFIERES	700,00 €
ASCS JONCY	1 000,00 €
ENTRAIDE DES TROIS CANTONS	1 000,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	1 000,00 €
ECONOMIE	
IN CLUNISO - PTCE	10 000,00 €
MAISON DE LA TRANSMISSION DU GESTE	
ASSOCIATION CULTURE EN COMMUNS - ACTIVITES ENFANCE JEUNESSE	2 000,00 €
ASSOCIATION DU SANATORIUM - PROGRAMMATION 26	5 500,00 €
TOURISME	
FEDERATION DES SITES CLUNISIENS	5 000,00 €
OFFICE DE TOURISME	270 000,00 €
MAISON DU TERROIR DE GENOUILLY	1 500,00 €
FOYER RURAUX GRAND SECTEUR	8 500,00 €

2.9 PACTE DE SOLIDARITE FINANCIERE ET FISCALE 2021 – 2026

Le pacte de solidarité a été renouvelé en 2021 pour la durée du mandat. Le montant d'attribution 2026, correspondant à la somme des montants de cotisation au SDIS 71 s'élève à **539 152 €**. A ce montant sont ajoutés les montants attribués de 2021 à 2025 et non versés au 31 décembre 2025 soit **349 538 €**.

Il est provisionné **888 690 € de fonds de concours au BP 2026**, dont 17 000 € sont déjà conventionnés en fonctionnement et 101 894 € en investissement. Pour les 769 797 € restant, 30% des crédits sont inscrits à la section de fonctionnement soit **230 939 €** et 70% en section d'investissement soit **538 858 €**.

COMMUNE	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2021-2026
Ameugny	5 581 €	5 634 €	6 020 €	6 266 €	6 474 €	6 593 €	36 568 €
Bergesserin	5 590 €	5 770 €	6 161 €	6 476 €	6 427 €	6 430 €	36 854 €
Berzé-le-Châtel	1 894 €	1 936 €	2 085 €	2 285 €	2 403 €	2 546 €	13 149 €
Blanot	5 776 €	5 925 €	6 347 €	6 896 €	7 386 €	7 652 €	39 982 €
Bonnay - St Ythaire*	10 055 €	10 058 €	16 275 €	17 477 €	17 870 €	18 496 €	90 231 €
Bray	5 086 €	5 137 €	5 683 €	5 932 €	6 353 €	6 674 €	34 865 €
Buffières	8 635 €	8 790 €	9 333 €	9 728 €	10 064 €	10 148 €	56 698 €
Burzy	2 375 €	2 360 €	2 490 €	2 615 €	2 733 €	2 878 €	15 451 €
Château	7 219 €	7 419 €	8 147 €	8 637 €	8 821 €	8 955 €	49 198 €
Chérizet	1 608 €	1 619 €	1 768 €	1 938 €	2 076 €	2 199 €	11 208 €
Chevagny-sur-Guye	2 499 €	2 490 €	2 542 €	2 574 €	2 723 €	2 742 €	15 570 €
Chiddes	3 270 €	3 360 €	3 566 €	3 682 €	3 832 €	3 835 €	21 545 €
Chissey-lès-Mâcon	7 401 €	7 626 €	7 930 €	8 258 €	8 535 €	8 664 €	48 414 €
Cluny	158 657 €	162 469 €	173 915 €	181 926 €	187 672 €	188 685 €	1 053 324 €
Cortambert	7 723 €	7 871 €	8 414 €	9 039 €	9 631 €	9 732 €	52 410 €
Cortevaix	8 210 €	8 317 €	8 840 €	9 690 €	10 190 €	10 257 €	55 504 €
Curtil-sous-Bufferies	2 892 €	2 938 €	3 143 €	3 312 €	3 478 €	3 529 €	19 292 €
Donzy-le-Pertuis	4 621 €	4 684 €	5 015 €	5 088 €	5 107 €	5 004 €	29 519 €
Flagy	5 074 €	5 117 €	5 430 €	5 952 €	6 150 €	6 282 €	34 005 €
Jalogny	10 790 €	11 295 €	12 378 €	13 244 €	13 606 €	13 936 €	75 249 €
Joncy	16 919 €	17 246 €	18 274 €	19 109 €	19 984 €	20 138 €	111 670 €
La Guiche	17 155 €	17 446 €	18 710 €	19 383 €	19 875 €	19 985 €	112 554 €
Lournand	10 265 €	10 386 €	11 057 €	11 498 €	11 731 €	11 803 €	66 740 €
Massilly	11 548 €	11 654 €	11 923 €	12 261 €	12 414 €	12 360 €	72 160 €
Mazille	11 866 €	12 016 €	12 697 €	13 342 €	13 944 €	14 109 €	77 974 €
Passy	2 392 €	2 464 €	2 668 €	2 878 €	2 899 €	3 017 €	16 318 €
Pressy-sous-Dondin	3 791 €	3 898 €	4 165 €	4 364 €	4 529 €	4 532 €	25 279 €
Sailly	2 966 €	2 998 €	3 155 €	3 459 €	3 698 €	3 817 €	20 093 €
Saint-André-le-Désert	9 779 €	10 019 €	10 542 €	11 049 €	11 361 €	11 599 €	64 349 €
Saint-Clement-sur-guye	4 804 €	4 907 €	5 226 €	5 554 €	5 946 €	6 146 €	32 583 €
Sainte-Cécile	7 618 €	7 698 €	8 128 €	8 527 €	8 756 €	9 000 €	49 727 €
Saint-Huruge	1 978 €	1 914 €	1 994 €	2 185 €	2 340 €	2 479 €	12 890 €
Saint-Marcelin-de-Cray	6 294 €	6 299 €	6 681 €	7 102 €	7 459 €	7 844 €	41 679 €
Saint-Martin-de-Salencey	3 517 €	3 561 €	3 752 €	4 068 €	4 357 €	4 591 €	23 846 €
Saint-Martin-la-Patrouille	2 224 €	2 212 €	2 361 €	2 588 €	2 755 €	2 919 €	15 059 €
Saint-Vincent-des-Prés	3 862 €	3 884 €	4 131 €	4 528 €	4 606 €	4 577 €	25 588 €
Saint-Ythaire*	4 994 €	5 077 €	- €	- €	- €	- €	10 071 €
Salornay-sur-Guye	27 365 €	28 052 €	30 004 €	31 373 €	30 998 €	31 143 €	178 935 €
Sigy-le-Châtel	4 023 €	4 103 €	4 440 €	4 655 €	4 725 €	4 730 €	26 676 €
Sivignon	5 589 €	5 761 €	6 233 €	6 532 €	6 743 €	6 898 €	37 756 €
Taizé	4 859 €	5 056 €	5 364 €	5 639 €	5 774 €	5 937 €	32 629 €
Vineuse-sur-Frégande	20 993 €	21 394 €	22 686 €	24 770 €	25 458 €	26 291 €	141 592 €
TOTAL	449 757 €	458 860 €	489 673 €	515 879 €	531 883 €	539 152 €	2 985 204 €
EVOLUTION €	2 105 €	9 103 €	30 813 €	26 206 €	16 004 €	7 269 €	
EVOLUTION %	0,47%	1,98%	6,29%	5,08%	3,01%	1,35%	

2.10 SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du Budget Primitif 2026 est équilibrée à hauteur de **3 749 090,04 €**. Elle traduit une montée en puissance de la réalisation des investissements préparés dans la première moitié du mandat, dans le cadre du projet de territoire.

2.10.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **3 026 183,29 €**, dont 794 748,56 € de restes à réaliser 2025 et 2 231 434,73 € de nouveaux crédits.

CHAPITRE	DESIGNATION	RAR 2025	DEMANDE BP 2026	TOTAL BP 2026
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	115 810,00 €	115 810,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	133 740,00 €	93 000,00 €	226 740,00 €
21	IMMOBILISATIONS COORPORELLES	209 712,83 €	722 209,00 €	931 921,83 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	341 472,13 €	686 987,33 €	1 028 459,46 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	109 823,60 €	613 428,40 €	723 252,00 €
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES	- €	- €	- €
DI	TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	794 748,56 €	2 231 434,73 €	3 026 183,29 €
D040	CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			150 000,00 €
D041	CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES			150 000,00 €
D001	CHAPITRE 001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE			422 906,75 €

2.10.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **1 714 089,31 €**, dont 502 950,94 € de restes à réaliser 2025 et 1 211 138,37 € de nouveaux crédits comprenant les excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de **714 704,37 € au compte 1068** (chapitre 10).

CHAPITRE	DESIGNATION	RAR 2025	DEMANDE BP 2026	TOTAL BP 2026
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	1 064 704,37 €	1 064 704,37 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	502 950,94 €	151 434,00 €	654 384,94 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	- €	- €
RI	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	502 950,94 €	1 216 138,37 €	1 719 089,31 €
R040	CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			700 000,00 €
R041	CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES			150 000,00 €
R021	CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			1 180 000,73 €

2.11 PLURIANNUALITE

2.11.1 AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Un programme est constitué d'un **ensemble d'opérations de dépenses d'investissement ou de fonctionnement** :

- ▶ Se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la CC du Clunisois (programme de maîtrise d'ouvrage directe)
- ▶ Ou pour lequel la CC du Clunisois apporte son concours financier

Les programmes sont créés par le conseil communautaire :

- ▶ Ils peuvent être financés par une ou plusieurs autorisations de programme (AP),
- ▶ Ils peuvent être financés hors AP ou hors AE : dans ce cas, des lignes de crédits une nature, une fonction et un chapitre budgétaire lui sont directement rattachées.

Ci-dessous la liste des autorisations de programme mise à jour lors du vote du budget primitif 2026.

NUMERO	LIBELLE AUTORISATION DE PROGRAMME - AP	ETAT	MONTANT
2024001	ACHAT DE LA FORÊT COMMUNAUTAIRE	TERMINEE	705 713 €
2024002	FONDS DE CONCOURS	EN COURS	1 259 695 €
2024003	PÔLE D'ACCUEIL DU CLUNISOIS	EN COURS	3 600 000 €
2024004	MAISON DU GESTE	EN COURS	1 456 591 €
2024005	DEVIATION RD465	EN COURS	200 000 €
2024006	ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	EN COURS	150 000 €
2024007	JALONNEMENT CYCLABLE	EN COURS	255 000 €
2024008	AIDE A L'INSTALLATION DE POINTS DE REGROUPEMENT DECHETS	EN COURS	15 000 €
2024009	CHEMINS DE RANDONNEES DU CLUNISOIS	EN COURS	245 000 €
2024010	INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	EN COURS	81 000 €
2024011	EQUIPEMENT MOBILIER	EN COURS	32 500 €
2024012	IMMOBILIER D'ENTREPRISE	FERMEE	- €
2024013	TRAVAUX D'AMENAGEMENT FROMAGERIE BERNARD	EN COURS	27 355 €
2024014	LABORATOIRE ACQUISITION MATERIEL ET PROVISION	EN COURS	277 600 €
2024015	EXTENSION CLUB JEUNES	EN COURS	240 000 €
2024016	SONORISATION DES ESPACES DE L'ECOLE DE MUSIQUE, DANSE, THEÂTRE	TERMINEE	7 972 €
2024017	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	EN COURS	19 380 €
2024018	ENTRETIEN PISCINE	EN COURS	150 000 €
2024019	VEHICULES	EN COURS	350 000 €
2024020	REHABILITATION DU RDC DE LA GARE	EN COURS	80 000 €
2024021	INTERMODALITES	EN COURS	240 000 €
2024022	RECUPERATEURS DES EAUX DE PLUIE	FERMEE	- €
2025001	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SALORNAY SUR GUYE	EN COURS	175 000 €

L'année 2026 étant une année de changement de mandat, il n'est pas prévu d'ouvrir de nouvelles autorisations de programme avant l'arrivée du nouvel exécutif. Les autorisations terminées ou fermées l'étaient déjà lors du vote du budget primitif 2025. Pour certaines opérations les montants totaux sont à réviser afin de correspondre aux derniers éléments chiffrés connus et ainsi les inclure aux prévisions budgétaires 2026, ils sont indiqués en rouge ci-dessus.

2.11.2 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

NUMERO	LIBELLE AUTORISATION DE PROGRAMME - AP	ETAT	MONTANT	CA 2024	CA 2025	RAR 2025	CREDITS 2026	CP 2026	CP SUIVANTS
2024001	ACHAT DE LA FORÊT COMMUNAUTAIRE	TERMINEE	705 713 €	705 713,28 €					
2024002	FONDS DE CONCOURS	EN COURS	1 259 695 €	160 962,98 €	326 987,75 €	101 894,00 €	538 858,00 €	640 752,00 €	TERMINEE
2024003	PÔLE D'ACCUEIL DU CLUNISOIS	EN COURS	3 600 000 €	108,00 €	32 508,00 €	125 160,00 €	- €	125 160,00 €	3 442 224,00 €
2024004	MAISON DU GESTE	EN COURS	1 456 591 €	43 227,59 €	156 491,78 €	233 841,62 €	300 000,00 €	533 841,62 €	723 030,01 €
2024005	DEVIATION RD465	EN COURS	200 000 €	- €	- €	7 929,60 €	60 070,40 €	68 000,00 €	132 000,00 €
2024006	ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	EN COURS	150 000 €	34 411,83 €	27 326,10 €	3 424,41 €	50 000,00 €	53 424,41 €	TERMINEE
2024007	JALONNEMENT CYCLABLE	EN COURS	255 000 €	5 127,00 €	29 052,00 €	40 948,00 €	179 873,00 €	220 821,00 €	TERMINEE
2024008	AIDE A L'INSTALLATION DE POINTS DE REGROUPEMENT DECHETS	EN COURS	15 000 €	- €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €
2024009	CHEMINS DE RANDONNEES DU CLUNISOIS	EN COURS	245 000 €	3 798,00 €	36 360,00 €	104 610,00 €	95 390,00 €	200 000,00 €	TERMINEE
2024010	INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	EN COURS	81 000 €	25 246,36 €	25 002,89 €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	TERMINEE
2024011	EQUIPEMENT MOBILIER	EN COURS	32 500 €	5 868,10 €	6 138,70 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	TERMINEE
2024012	IMMOBILIER D'ENTREPRISE	FERMEE	- €						
2024013	TRAVAUX D'AMENAGEMENT FROMAGERIE BERNARD	EN COURS	27 355 €	3 355,50 €	- €	- €	6 000,00 €	6 000,00 €	17 999,50 €
2024014	LABORATOIRE ACQUISITION MATERIEL ET PROVISION	EN COURS	277 600 €	163 269,83 €	20 009,00 €	741,75 €	50 000,00 €	50 741,75 €	TERMINEE
2024015	EXTENSION CLUB JEUNES	EN COURS	240 000 €	780,00 €	123 590,70 €	- €	115 629,30 €	115 629,30 €	TERMINEE
2024016	SONORISATION DES ESPACES DE L'ECOLE DE MUSIQUE, DANSE, THEÂTRE	TERMINEE	7 972 €	7 972,00 €					
2024017	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	EN COURS	19 380 €	9 380,00 €	4 023,84 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	TERMINEE
2024018	ENTRETIEN PISCINE	EN COURS	150 000 €	30 771,85 €	18 733,06 €	38 681,29 €	48 000,00 €	86 681,29 €	TERMINEE
2024019	VEHICULES	EN COURS	350 000 €	68 646,60 €	88 349,37 €	78 406,88 €	114 336,00 €	192 742,88 €	TERMINEE
2024020	REHABILITATION DU RDC DE LA GARE	EN COURS	80 000 €	- €	7 908,97 €	7 448,51 €	64 642,52 €	72 091,03 €	TERMINEE
2024021	INTERMODALITES	EN COURS	240 000 €	6 067,20 €	5 880,00 €	35 880,00 €	135 000,00 €	170 880,00 €	57 172,80 €
2024022	RECUPERATEURS DES EAUX DE PLUIE	FERMEE	- €						
2025001	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SALORNAY SUR GUYE	EN COURS	175 000 €		4 458,00 €	4 152,00 €	166 390,00 €	170 542,00 €	TERMINEE
TOTAL				1 274 706,12 €	912 820,16 €	783 118,06 €	1 989 189,22 €	2 772 307,28 €	

Le plan pluriannuel présenté ci-dessus a été présenté pour la première fois lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2024. Celui-ci a été évolutif, il est mis à jour chaque année en fonction de l'avancement des différents projets, de la réception des notifications de financement, de l'évolution des prix et cahiers des charges. Il a pour principal objectif de pouvoir construire un budget pluriannuel à l'aide des autorisations de programme. Il s'agit d'un outil de cadrage permettant de garantir sa soutenabilité financière. La majorité des opérations liées à ce plan pluriannuel d'investissement devrait se terminer sur l'exercice budgétaire 2026 laissant la possibilité d'une prochaine programmation pluriannuelle sur le projet de territoire suivant tout en pouvant continuer et terminer les opérations en cours.

2.12

BUDGET VERT : ANNEXE IMPACT DU BUDGET POUR LA
TRANSITION ECOLOGIQUE

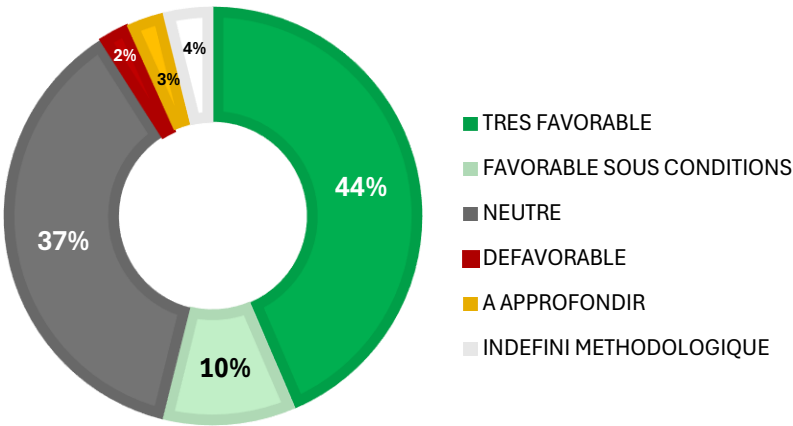
L'annexe intitulée « **Impact du budget pour la transition écologique** » classe les choix d'investissement réalisés par l'EPCI selon leurs impacts, présentement en matière d'atténuation du changement climatique, **c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre.**

L'annexe environnementale s'applique de façon obligatoire aux collectivités mettant en œuvre le référentiel budgétaire et comptable M57 et comportant plus de 3500 habitants. Elle doit être produite à appui du compte administratif ou du compte financier unique.

Il est proposé d'élargir cette obligation en indiquant dans le budget primitif la classification des dépenses d'investissements prévues en 2026.

L'annexe 1 de la présente précise non seulement la table analytique du budget 2026, les fonctions associées communément admises par la comptabilité en M57 ainsi que la classe des dépenses au regard des éléments fournis par I4CE.

IMPACT "ATTENUATION" GLOBAL DU BUDGET PRIMITIF 2026
DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT 3,03 M€



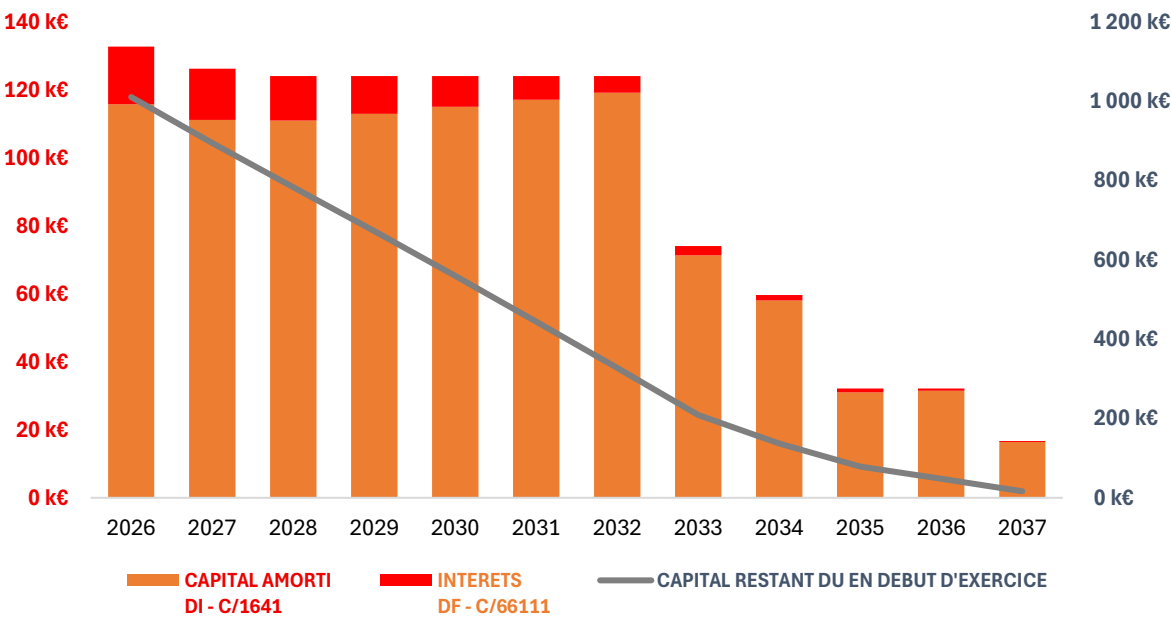
2.13 DETTE ET AUTOFINANCEMENT

Le BP 2026 ne prévoit pas de recourir à l’emprunt. Cependant, la collectivité ne se l’interdit pas pour cette fin d’année en fonction des avancées des grands projets d’investissement du mandat.

2.13.1 ENCOURS DE LA DETTE

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU EN DEBUT D'EXERCICE	CAPITAL AMORTI DI - C/1641	INTERETS DF - C/66111	TOTAL VERSEMENT	CAPITAL RESTANT DU EN FIN D'EXERCICE
2026	1 010 994,82 €	115 809,75 €	16 946,13 €	132 755,88 €	895 185,07 €
2027	895 185,07 €	111 245,81 €	15 039,38 €	126 285,19 €	783 939,26 €
2028	783 939,28 €	111 029,33 €	13 099,06 €	124 128,39 €	672 909,93 €
2029	672 909,95 €	113 015,12 €	11 113,28 €	124 128,40 €	559 894,81 €
2030	559 894,85 €	115 048,58 €	9 079,82 €	124 128,40 €	444 846,23 €
2031	444 846,27 €	117 131,15 €	6 997,25 €	124 128,40 €	327 715,08 €
2032	327 715,13 €	119 264,13 €	4 864,27 €	124 128,40 €	208 450,95 €
2033	208 451,01 €	71 395,32 €	2 679,36 €	74 074,68 €	137 055,63 €
2034	137 055,69 €	58 052,69 €	1 592,99 €	59 645,68 €	79 002,94 €
2035	79 002,94 €	31 068,30 €	1 089,47 €	32 157,77 €	47 934,64 €
2036	47 934,64 €	31 509,73 €	648,23 €	32 157,96 €	16 424,91 €
2037	16 424,91 €	16 424,91 €	269,34 €	16 694,25 €	- €
TOTAL 2026 A 2037		1 010 994,82 €	83 418,58 €	1 094 413,40 €	

Le capital restant dû en début d’exercice 2026 est de **1 010 994,82 €**. Il est prévu en dépenses d’investissement le versement de 115 809,75 € correspondant au montant du capital amorti et 16 946,13€ en dépenses de fonctionnement concernant le remboursement des intérêts de la dette.



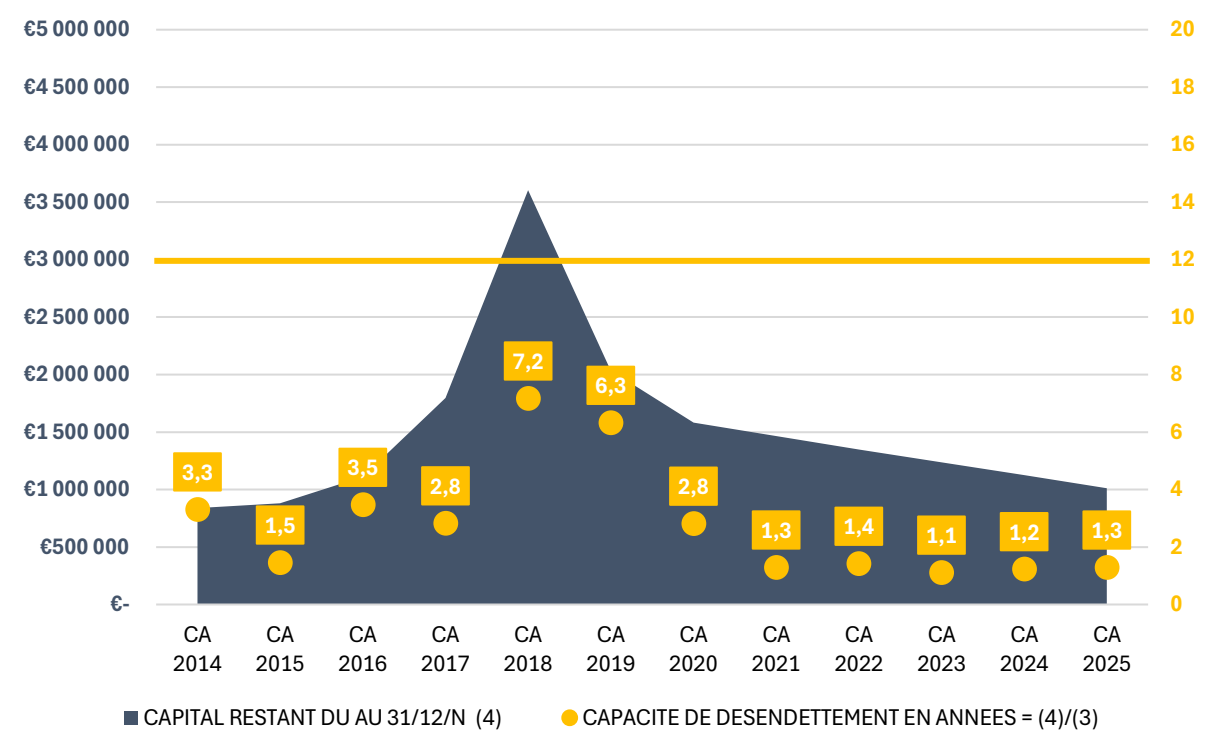
2.13.2 EMPRUNTS

Au 1^{er} janvier 2026, 7 emprunts à taux fixes étaient en cours. **Aucun emprunt n’a été souscrit sur le mandat 2020-2026.**

N° EMPRUNT	ORGANISME PRETEUR - OBJET DE L'EMPRUNT	1ère échéance	Dernière échéance	CAPITAL INITIAL	DUREE	Périodicité	TAUX FIXE
1454129	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST MAISON ENFANCE JEUNESSE	10/02/2014	10/02/2033	204 000 €	20 ANS	Annuelle	3,95%
52394	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS MULTIACCUEIL+RAM	20/01/2017	20/10/2036	120 000 €	20 ANS	Trimes	1,19%
52396	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS LUDOVERTE	20/01/2017	20/10/2036	155 000 €	20 ANS	Trimes	1,19%
9957426	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE GEOTHERMIE PISCINE LA GUICHE	25/01/2018	25/01/2037	285 000 €	20 ANS	Annuelle	1,64%
9971943	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE PRET PISCINE + SIEGE (SUBSTITUTION)	25/06/2018	25/06/2032	628 500 €	15 ANS	Annuelle	2,30%
4289596	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST PRET POLE ALIMENTATION / EBE / EAU	16/03/2020	16/12/2034	400 000 €	15 ANS	Trimes	0,40%
4460384	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST - INVESTISSEMENTS 2020	30/06/2020	30/03/2027	60 000 €	7 ANS	Trimes	0,18%

2.13.3 CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement mesure le nombre d’années de capacité d’autofinancement (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) nécessaires au remboursement intégral de la dette. Plus ce nombre d’année est faible, meilleure est la situation de la collectivité. Il est en général estimé que la situation d’une collectivité est soutenable si sa capacité de désendettement est inférieure à 12 ans.



La situation de la Communauté de communes en matière d’endettement est particulièrement saine. En effet, **au 31/12/2025, la capacité de désendettement reste extrêmement faible. En théorie, au 31/12/2025, il suffirait de 1,3 année pour rembourser les 1 010 995 € de dette.** Cette situation permet, sans aucune difficulté, de pouvoir recourir si nécessaire à l’emprunt tout en gardant une capacité de désendettement tout à fait acceptable.

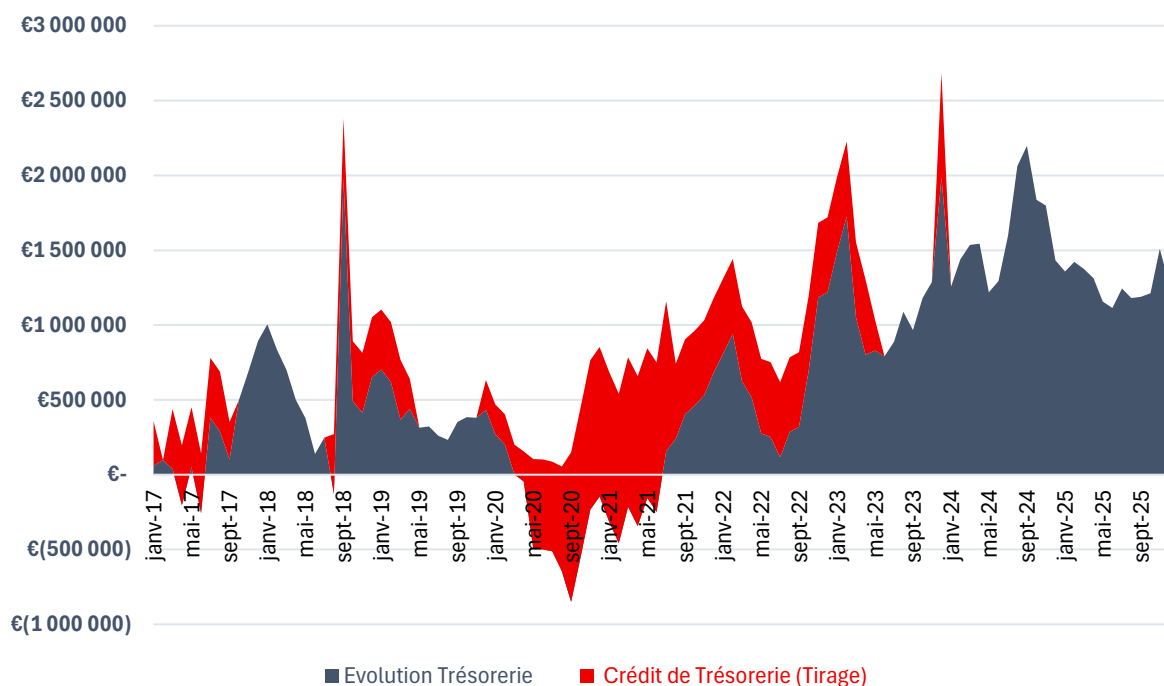
2.13.4 LIGNE DE TRESORERIE

Chaque collectivité territoriale dispose d'un compte au Trésor Public. Ses fonds y sont obligatoirement déposés. Des disponibilités peuvent apparaître et à l'inverse, des besoins de trésorerie peuvent apparaître. Il revient à la collectivité de se doter d'outils de gestion de sa trésorerie afin d'optimiser au mieux l'évolution de celle-ci (son compte au Trésor ne pouvant être déficitaire).

L'objectif de la gestion active de la trésorerie est de garantir à tout moment la solvabilité de la CC du Clunisois pour un coût financier minimisé. Pour faire face à des besoins ponctuels en disponibilités, la CCC peut avoir recours à l'ouverture d'une **ligne de trésorerie** auprès d'un établissement de crédit. Le droit de tirage est permanent dans la limite d'un plafond fixé par un contrat. La CCC peut tirer des fonds lorsqu'elle le souhaite, en une ou plusieurs fois, pour une durée d'un an renouvelable.

L'utilisation d'une ligne de trésorerie est autorisée par une délibération du Conseil Communautaire.

Ces opérations sont suivies dans les comptes financiers tenus par le Comptable Public. Elles n'apparaissent pas au budget, seuls les intérêts le sont. Il est prévu chaque année les crédits nécessaires pour la souscription d'une ligne de trésorerie de 1M€ pour le budget principal.



Il est prévu la possibilité de recourir à une ligne de trésorerie au cours de l'année 2026. A ce titre **24 175 €** sont budgétés en 2026 pour le remboursement des intérêts de la ligne à venir si cela est nécessaire. La dernière ligne de trésorerie souscrite pour le budget principal a été clôturée le 11/07/2024.

Le fonds de roulement au 31/12/2025 était de 1 270 582 €. C'est ce qui explique qu'il n'y a pas eu besoin de recourir à la ligne de trésorerie en 2025.

3

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE ASSAINISSEMENT

Le transfert de la compétence assainissement collectif et non collectif à la Communauté de communes du Clunisois a été acté au 1^{er} janvier 2024. Ce service public à caractère industriel et commercial (SPIC) est assuré en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M. 49 applicable à de tels services.

3.1 UN BUDGET CONTRAINT MAIS QUI MAINTIENT UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE

Le budget primitif (BP) de la régie doit être présenté à l'équilibre (les dépenses égalent les recettes) dans chacune de ses sections (fonctionnement et investissement). Le budget primitif 2026 du budget annexe de la régie assainissement étant présenté après le vote du compte administratif 2025, il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser (reports de crédits, en dépenses comme en recettes) en section d'investissement.

La compétence assainissement est gérée en interne via ce budget avec autonomie financière. Le service est composé d'une directrice, d'une secrétaire, de deux techniciens pour l'assainissement collectif et de deux techniciens pour l'assainissement non collectif.

Après une deuxième année d'activité en 2025, le service trouvera en 2026 son rythme normal d'activité.

3.1.1 REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 ET DES RESTES A REALISER

L'exercice 2025 est clôturé avec un excédent de **362 204,90 €**.

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	1 209 336,40 €
Recettes de fonctionnement	1 449 922,79 €
RESULTAT 2025	240 586,39 €
Excédent antérieur reporté	663 029,26 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	903 615,65 €

EN INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	1 244 625,19 €
Recettes d'investissement	956 572,29 €
RESULTAT 2025	- 288 052,90 €
Excédent reporté	- 253 357,85 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 541 410,75 €

Reste à réaliser en dépenses	514 747,34 €
Reste à réaliser en recettes	660 489,59 €
Solde des restes à réaliser 2025	145 742,25 €
Soit un besoin de financement de	395 668,50 €

AFFECTATION DE RESULTATS BP 2026

RESULTAT D'EXPLOITATION – 002 – EXCEDENT	903 615,65 €
AFFECTATION EN RESERVE – 1068	395 668,50 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE – 002 – EXCEDENT	507 947,15 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE – 001 – DEFICIT	541 410,75 €

L'ensemble de ces éléments sont à reprendre au budget primitif 2026 de la manière suivante :

- ▶ Les restes à réaliser de l'exercice 2025 sont repris en section d'investissement en dépenses et en recettes.
- ▶ Le résultat d'investissement 2025 est repris dans sa section. Etant déficitaire, il constitue une dépense d'investissement à inscrire au budget 2025 – Chapitre 001.
- ▶ Le compte administratif 2025 fait apparaître un besoin de financement de 395 668,50 €, cette dépense constituant l'affectation complémentaire en réserve est à inscrire comme une recette d'investissement au compte 1068 – Chapitre 10.
- ▶ Le résultat de fonctionnement 2025 est repris dans sa section, il constitue une recette de fonctionnement à inscrire au budget 2026 – Chapitre 002.

3.1.2 PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2026

En 2026, les dépenses cumulées de fonctionnement et d'investissement pour le budget annexe de la régie assainissement s'élèvent à **3 988 679,64 €** avec un autofinancement brut de **454 403,15 €**.

3 988 679,64 €

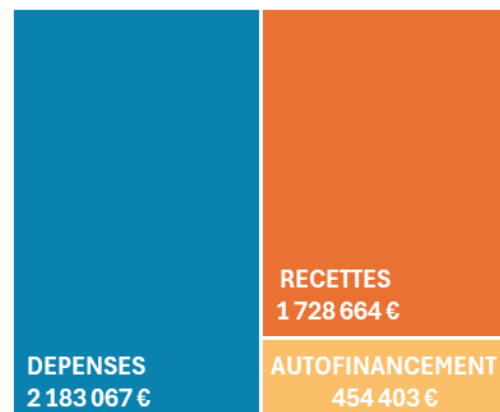
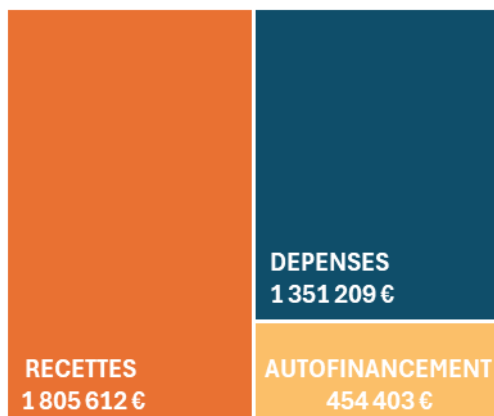
Le budget d'une collectivité se présente toujours en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.



FONCTIONNEMENT
1 805 612,15 €



INVESTISSEMENT
2 183 067,49 €



Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la régie. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par la section de fonctionnement est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la régie. Le surplus constituant de l'autofinancement permet d'abonder le financement des investissements prévus par la régie.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la régie, par des subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

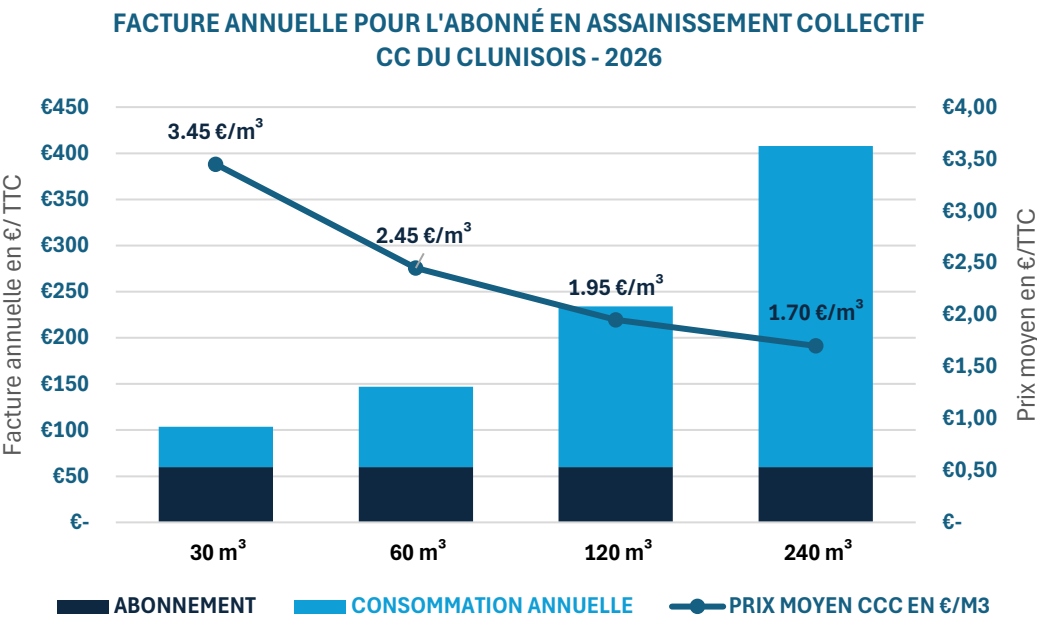
3.2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.2.1 HARMONISATION TARIFAIRE

La délibération n°144-2023 du Conseil Communautaire a prévu l'harmonisation tarifaire de la redevance d'assainissement collectif sur trois années de 2024 à 2026. Cette redevance est composée d'une **part fixe** dont le tarif cible est fixé à **60 €** et d'une **part variable** dont le tarif cible est fixé à **1,45 €/m³** d'eau potable consommé soit un **prix cible de 1,95 €/m³ pour 120 m3 (référence INSEE)**.

L'année 2026 est la dernière année de l'harmonisation tarifaire, **9 communes voient leur redevance assainissement collectif baisser au prix cible** : La Guiche, Joncy, Saint Huruge, Blanot, Buffières, Cortambert, Jalogny, Lournand et Saint Clément sur Guye.

Il s'agit de la première année suite au transfert de la commune où la tarification de l'assainissement sera la même sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.



CONSOMMATION M³	30 m³	60 m³	120 m³	240 m³
ABONNEMENT	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
CONSOMMATION ANNUELLE	43,50 €	87,00 €	174,00 €	348,00 €
TOTAL ANNUEL EN €/TTC	103,50 €	147,00 €	234,00 €	408,00 €
PRIX MOYEN M³ CCC EN €/TTC	3,45 €	2,45 €	1,95 €	1,70 €

PRIX MOYEN SAONE ET LOIRE EN €/M³	2,18 €
PRIX MOYEN REGION EN €/M³	2,41 €
PRIX MOYEN FRANCE EN €/M³	2,38 €

Nota : désormais que les tarifs ont été harmonisés, il devient possible de réfléchir à une structure tarifaire qui encourage la sobriété avec un coût croissant par mètre cube lorsque la consommation augmente.

HARMONISATION TARIFAIRE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CC DU CLUNISOIS
PRIX CIBLE (REF. INSEE 120M³) > 1,95€/M³ [PART FIXE 60€/ABONNEMENT + PART VARIABLE 1,45€/M³ CONSOMME]

Le tableau ci-après rappelle l'harmonisation tarifaire sur 3 années et permet de retracer, à travers les dernières colonnes, les évolutions tarifaires pour l'utilisateur, pour une consommation de 120 m3 (qui est par ailleurs loin d'être la réalité puisqu'on observe une consommation moyenne de 59 m3 sur la CCC).

COMMUNES	2023 AVT TRANSFERT			2024			2025			2026			PRIX CIBLE	VARIATION PRIX MOYEN - 120 M³	
	PART FIXE	PRIX M³	PRIX MOYEN	PART FIXE	PRIX M³	HAUSSE TARIF M³	PART FIXE	PRIX M³	HAUSSE TARIF M³	PART FIXE	PRIX M³	BAISSE TARIF M³	€	€	%
BERGESSERIN	Convention financière avec l'unique usager de la commune la Maison d'Accueil Spécialisé														
FLAGY	- €	- €	- €	60,00 €	1,45 €	1,95 €	60,00 €	1,45 €	- €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	1,95 €	-
MAZILLE	26,00 €	0,60 €	0,82 €	60,00 €	0,88 €	0,56 €	60,00 €	1,45 €	0,57 €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	1,13 €	139%
MASSILLY	- €	1,15 €	1,15 €	60,00 €	1,05 €	0,40 €	60,00 €	1,45 €	0,40 €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	0,80 €	70%
SAINTE CECILE	30,00 €	0,92 €	1,17 €	60,00 €	1,06 €	0,39 €	60,00 €	1,45 €	0,39 €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	0,78 €	67%
DONZY LE PERTUIS	25,00 €	1,00 €	1,21 €	60,00 €	1,08 €	0,37 €	60,00 €	1,45 €	0,37 €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	0,74 €	61%
CHISSEY LES MACON	50,00 €	0,80 €	1,22 €	60,00 €	1,08 €	0,36 €	60,00 €	1,45 €	0,37 €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	0,73 €	60%
BONNAY - SAINT YTHAIRE	38,00 €	0,97 €	1,29 €	60,00 €	1,12 €	0,33 €	60,00 €	1,45 €	0,33 €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	0,66 €	52%
SALORNAY SUR GUYE	40,00 €	1,05 €	1,38 €	60,00 €	1,17 €	0,29 €	60,00 €	1,45 €	0,28 €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	0,57 €	41%
SIGY LE CHATEL	9,15 €	1,42 €	1,50 €	9,15 €	1,42 €		60,00 €	1,45 €	0,45 €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	0,45 €	30%
BERZE LE CHATEL	72,00 €	0,90 €	1,50 €	72,00 €	0,90 €		60,00 €	1,45 €	0,45 €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	0,45 €	30%
CLUNY	- €	1,59 €	1,59 €	- €	1,59 €		60,00 €	1,45 €	0,36 €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	0,36 €	23%
TAIZE	80,00 €	1,00 €	1,67 €	80,00 €	1,00 €		60,00 €	1,45 €	0,28 €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	0,28 €	17%
CURTEL SOUS BUFFIERES	60,00 €	1,20 €	1,70 €	60,00 €	1,20 €		60,00 €	1,45 €	0,25 €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	0,25 €	15%
LA VINEUSE SUR FREGANDE	100,00 €	0,88 €	1,71 €	100,00 €	0,88 €		60,00 €	1,45 €	0,24 €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	0,24 €	14%
CORTEVAIX	90,00 €	1,10 €	1,85 €	90,00 €	1,10 €		60,00 €	1,45 €	0,10 €	60,00 €	1,45 €		1,95 €	0,10 €	5%
LA GUICHE	116,88 €	1,07 €	2,04 €	116,88 €	1,07 €		116,88 €	1,07 €		60,00 €	1,45 €	- 0,09 €	1,95 €	- 0,09 €	-5%
JONCY	58,50 €	1,80 €	2,29 €	58,50 €	1,80 €		58,50 €	1,80 €		60,00 €	1,45 €	- 0,34 €	1,95 €	- 0,34 €	-15%
SAINT HURUGE	60,00 €	1,83 €	2,33 €	60,00 €	1,83 €		60,00 €	1,83 €		60,00 €	1,45 €	- 0,38 €	1,95 €	- 0,38 €	-16%
BLANOT	120,00 €	1,50 €	2,50 €	120,00 €	1,50 €		120,00 €	1,50 €		60,00 €	1,45 €	- 0,55 €	1,95 €	- 0,55 €	-22%
BUFFIERES	120,00 €	1,60 €	2,60 €	120,00 €	1,60 €		120,00 €	1,60 €		60,00 €	1,45 €	- 0,65 €	1,95 €	- 0,65 €	-25%
CORTAMBERT	110,00 €	1,70 €	2,62 €	110,00 €	1,70 €		110,00 €	1,70 €		60,00 €	1,45 €	- 0,67 €	1,95 €	- 0,67 €	-25%
JALOGNY	110,00 €	1,90 €	2,82 €	110,00 €	1,90 €		110,00 €	1,90 €		60,00 €	1,45 €	- 0,87 €	1,95 €	- 0,87 €	-31%
LOURNAND	140,00 €	1,75 €	2,92 €	140,00 €	1,75 €		140,00 €	1,75 €		60,00 €	1,45 €	- 0,97 €	1,95 €	- 0,97 €	-33%
SAINT CLEMENT SUR GUYE	100,00 €	2,57 €	3,40 €	100,00 €	2,57 €		100,00 €	2,57 €		60,00 €	1,45 €	- 1,45 €	1,95 €	- 1,45 €	-43%

3.2.2 AUTRES TARIFICATIONS

PRESTATIONS	TARIF
Redevance contrôle de raccordement	100,00 €
Frais de branchement	Coût réel
Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) jusqu'à 9 000€ de frais de branchement	3 000 €
Total : PFAC + frais de branchement maximum 12 000 €	Modulation du montant de la PFAC
Montant des frais de branchement égal ou supérieur à 12 000 €	Exonération de PFAC

La Participation Financière à l'assainissement collectif pour les immeubles rejetant des eaux assimilées domestiques (PFAC AD) :

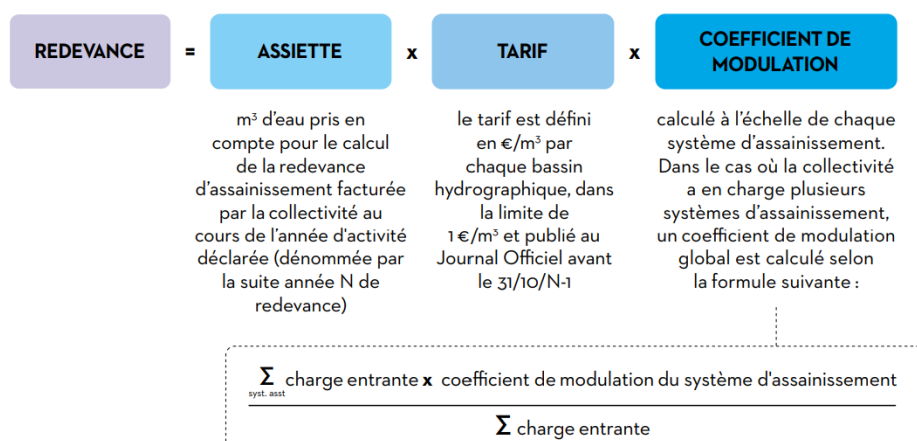
NOMBRE EQUIVALENTS HABITANTS	PFAC AD
De 0 à 10 EH inclus	3 000 €
De 1 à 20 EH inclus	6 000 €
Au-delà de 20 EH	Convention de raccordement définissant les conditions techniques et financières d'accès au réseau

3.3 REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'AGENCE DE L'EAU

La redevance performance des systèmes d'assainissement collectif est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujéti à la redevance assainissement. Elle doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

C'est le produit du « Tarif de base » voté par l'Agence de l'eau par le « Coefficient de modulation » calculé au vu de la conformité des systèmes d'assainissement.

Calcul de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif depuis le 1er janvier 2025 :

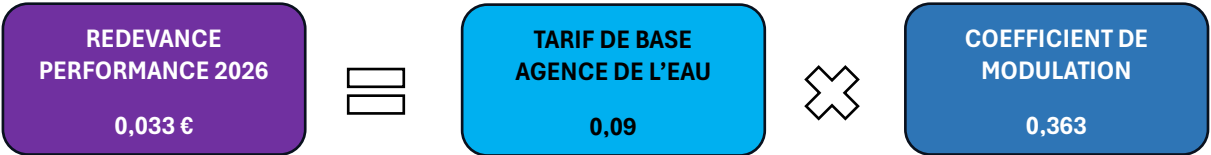


En 2025, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse avait fixé à 0,03€ HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif ». **En 2026, elle a fixé le tarif de base à 0,09€ HT.** A partir de **2027**, il sera de **0,17€ HT jusqu'en 2030** (*Délibération n° 2024-25 du 4 octobre 2024 de l'Agence de l'eau RMC sur le taux de la redevance pour les années 2025 à 2030*).

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
TAUX (€/m3)	0,03	0,09	0,17	0,17	0,17	0,17

Le coefficient de modulation est compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

Pour 2026, il a été calculé sur la performance des ouvrages d'assainissement 2024 et pondéré par la charge de pollution arrivant dans chacune des stations **il est de 0,363 €.**



Le montant du reversement 2026 dû par la Communauté de communes à l'Agence de l'eau est déterminé par le produit de la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif en 2026 par le volume d'eau assujetti à l'assainissement collectif facturé aux usagers (« Assiette »).

Les gestionnaires d'eau potable depuis 2025 prélèvent la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » aux usagers puis la reversent à la Communauté de communes. Cette dernière les reversera à l'Agence de l'eau.

Le montant du reversement dû par la Communauté de communes à l'Agence de l'eau est déterminé par le produit de la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif de l'année par le volume d'eau assujetti à l'assainissement collectif facturé aux usagers (« Assiette »).

Au BP 2026, c'est l'Assiette 2024 qui est utilisée, soit 305 300 m3, pour estimer le montant de la redevance. En 2026, la redevance 2025 due à l'Agence de l'Eau sera facturée avec un coefficient forfaitaire de 0,01 et une assiette de consommation de 305 300 m3, soit un montant de la redevance estimé à **3 050€.**

3.4 REDEVANCES DE CONTRÔLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les recettes du service d'assainissement non collectif sont constituées :

- ▶ Des redevances de contrôle de bon fonctionnement (qu'il s'agisse de ventes, de travaux ou de campagnes générales)
- ▶ Des pénalités pour non mise en conformité de l'installation
- ▶ Des vidanges pour lesquelles la régie paie une prestation et garde la différence sous forme de 'frais de dossier' entre le coût de la prestation facturée par l'entreprise et le titre émis à destination de l'usager

TYPES DE CONTRÔLE	REDEVANCES		
	2024	2025	2026
Contrôle de bon fonctionnement avant-vente d'un logement ou sur demande	264 €	264 €	264 €
Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre des tournées de contrôle	131 €	135 €	135 €
Contrôle projet d'assainissement	165 €	165 €	165 €
Contrôle des travaux d'une installation neuve ou réhabilitée	264 €	264 €	264 €
Contrôle annuel de la conformité des installations d'ANC de 21 à 199 EH	- €	50 €	50 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (vente et tournée) - 21 à 50 EH Montant correspondant à trois fois le contrôle périodique	- €	405 €	405 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (vente et tournée) - 51 à 199 EH Montant correspondant à cinq fois le contrôle périodique	- €	675 €	675 €

3.5 SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2026 de la régie assainissement est équilibrée à hauteur de **1 805 612,15 €** dont 1 634 947,15 € pour l’assainissement collectif et 170 665 € pour l’assainissement non collectif.

3.5.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sans l’excédent reporté s’élèvent à **1 082 665 €**, soit une baisse de 238 735 € par rapport au budget 2025.

CHAPITRE	DESIGNATION	BP 2024	BP 2025	BP 2026
013	ATTENUATION DE CHARGES	- €	- €	- €
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES	1 202 172,00 €	1 311 650,00 €	1 072 655,00 €
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	21 404,00 €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 034 968,47 €	6 750,00 €	10 010,00 €
77	PRODUITS SPECIFIQUES	- €	3 000,00 €	- €
RF	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 258 544,47 €	1 321 400,00 €	1 082 665,00 €
R042	CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	263 854,56 €	265 000,00 €	215 000,00 €
R002	CHAPITRE 002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	11 334,75 €	663 029,26 €	507 947,15 €

AUTRES PRODUITS

> 10 010 €

Dont :

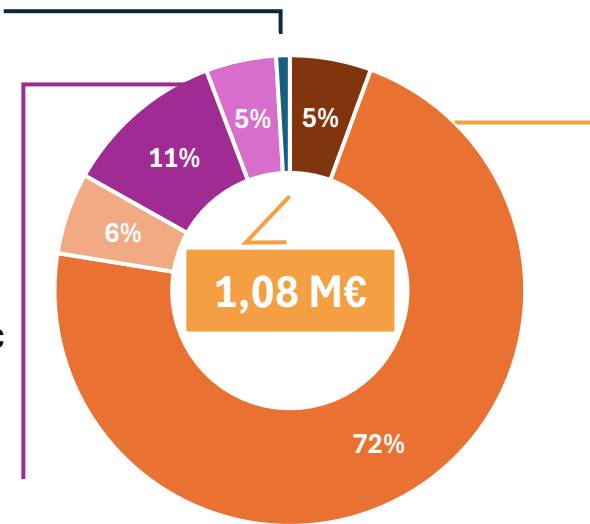
- 1 000 € de redevances pour défaut de brangement à l'égout
- 9 000 € de FCTVA
- 10 € autres

PRODUITS DES SERVICES ANC

> 170 655 €

Dont :

- 119 k€ de contrôle ANC
- 51k€ de vidanges



PRODUITS DES SERVICES AC

> 902 000 €

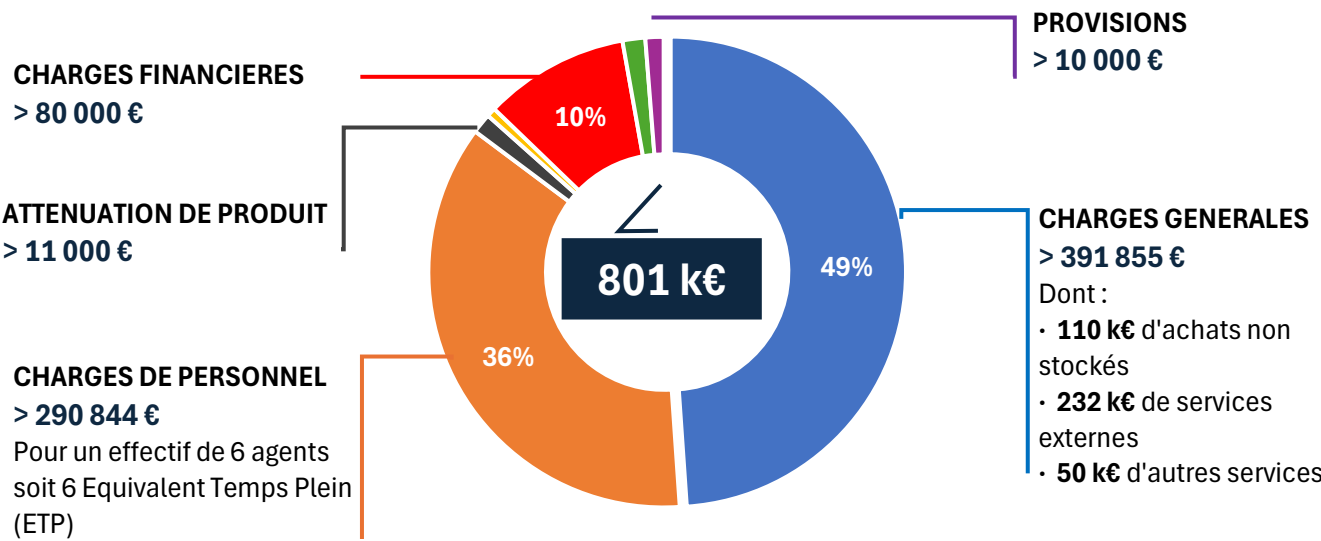
Dont :

- 60 k€ de remboursement de travaux de branchements
- 771 k€ de redevance d'assainissement collectif
- 11 k€ de reversements
- 60 k€ de Participation financière à l'assainissement collectif - PFAC

3.5.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sans le virement à la section d'investissement s'élèvent à **801 209,00 €** soit une baisse de 34 039,87 € par rapport au budget 2025.

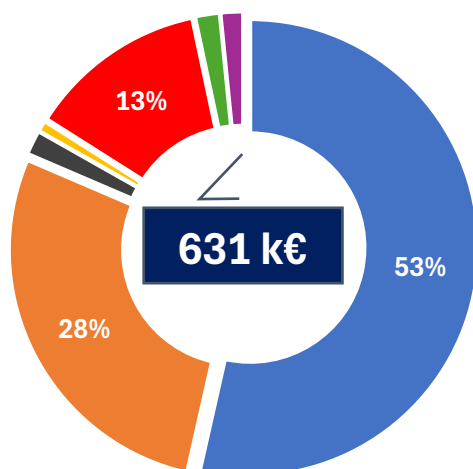
CHAPITRE	DESIGNATION	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	590 400,30 €	424 238,87 €	391 855,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	271 630,00 €	289 000,00 €	290 844,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUIT	67 740,00 €	5 000,00 €	11 000,00 €
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	4 310,31 €	2 010,00 €	5 010,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	122 173,00 €	100 000,00 €	80 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00 €	5 000,00 €	12 500,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISS. DEPREC. PROVISIONS	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
DF	TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	1 074 253,61 €	835 248,87 €	801 209,00 €
D042	CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	556 542,29 €	550 000,00 €	550 000,00 €
D023	CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	902 937,88 €	864 180,39 €	454 403,15 €



3.6 BUDGET PRIMITIF 2026 PAR SERVICE

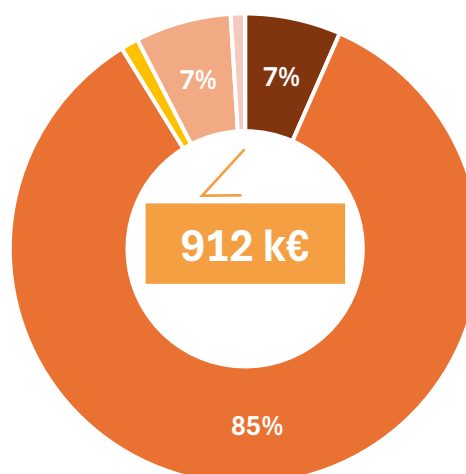
Il convient de présenter la ventilation des dépenses et des recettes du service d'assainissement collectif et du service d'assainissement non collectif au budget primitif.

3.6.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF



■	CHARGES A CARACTERE GENERAL
	337 590 €
■	CHARGES DE PERSONNEL
	176 000 € - Pour un effectif de 3,5 ETP
■	ATTENUATION DE PRODUIT
	11 000 €
■	CHARGES DE GESTION COURANTE
	5 000 €
■	CHARGES FINANCIERES
	80 000 €
■	CHARGES EXCEPTIONNELLES
	11 000 €
■	PROVISIONS
	10 000 €

■	TRAVAUX DE RACCORDEMENTS
	60 000 €
■	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
	771 000 €
■	REMBOURSEMENT AGENCE DE L'EAU
	11 000 €
■	PARTICIPATIONS POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PFAC
	60 000 €
■	FCTVA
	9 000 €
■	REDEVANCES DE DEFAUT DE BRANCHEMENT A L'EGOUT
	1 000 €



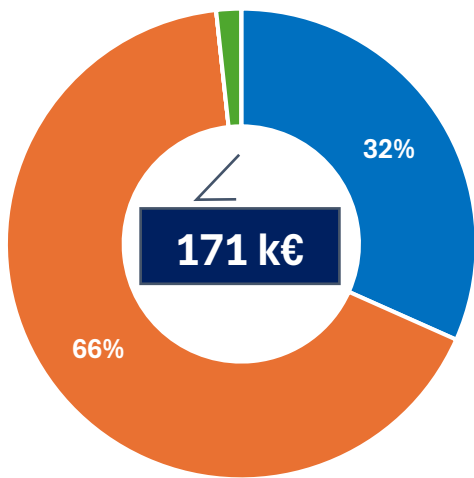
Détails des prévisions de recettes de la redevance d’assainissement collectif par commune :

25 COMMUNES	NOMBRE D'ABONNES	CONSOMMATION MOY. M³/AB.	PART FIXE PRIX AB.	PART VARIABLE PRIX M³	TOTAL €	TOTAL %
TARIF HARMONISE		59 m³	60 €	1,45 €		
BERGESSERIN	1 ab.	2 100 m³	1 150 €	6 804 €	7 954 €	1,05%
BERZE LE CHATEL	24 ab.	1 416 m³	1 440 €	2 053 €	3 493 €	0,46%
BLANOT	77 ab.	4 543 m³	4 620 €	6 587 €	11 207 €	1,48%
BONNAY - SAINT-YTHAIRE	142 ab.	8 378 m³	8 520 €	12 148 €	20 668 €	2,72%
BUFFIERES	125 ab.	7 375 m³	7 500 €	10 694 €	18 194 €	2,40%
CHISSEY LES MACON	43 ab.	2 537 m³	2 580 €	3 679 €	6 259 €	0,82%
CLUNY	2 596 ab.	153 164 m³	155 760 €	222 088 €	377 848 €	49,78%
CORTAMBERT	104 ab.	6 136 m³	6 240 €	8 897 €	15 137 €	1,99%
CORTEVAIX	137 ab.	8 083 m³	8 220 €	11 720 €	19 940 €	2,63%
CURTIL SOUS BUFFIERES	48 ab.	2 832 m³	2 880 €	4 106 €	6 986 €	0,92%
DONZY LE PERTUIS	48 ab.	2 832 m³	2 880 €	4 106 €	6 986 €	0,92%
FLAGY	62 ab.	3 658 m³	3 720 €	5 304 €	9 024 €	1,19%
JALOGNY	130 ab.	7 670 m³	7 800 €	11 122 €	18 922 €	2,49%
JONCY	305 ab.	17 995 m³	18 300 €	26 093 €	44 393 €	5,85%
LA GUICHE	205 ab.	12 095 m³	12 300 €	17 538 €	29 838 €	3,93%
LA VINEUSE SUR FREGANDE	45 ab.	2 655 m³	2 700 €	3 850 €	6 550 €	0,86%
LOURNAND	165 ab.	9 735 m³	9 900 €	14 116 €	24 016 €	3,16%
MASSILLY	184 ab.	10 856 m³	11 040 €	15 741 €	26 781 €	3,53%
MAZILLE	121 ab.	7 139 m³	7 260 €	10 352 €	17 612 €	2,32%
SAINT CLEMENT SUR GUYE	32 ab.	1 888 m³	1 920 €	2 738 €	4 658 €	0,61%
SAINTE CECILE	46 ab.	2 714 m³	2 760 €	3 935 €	6 695 €	0,88%
SALORNAY SUR GUYE	449 ab.	26 491 m³	26 940 €	38 412 €	65 352 €	8,61%
SIGY LE CHATEL	46 ab.	2 714 m³	2 760 €	3 935 €	6 695 €	0,88%
SAINT HURUGE	7 ab.	413 m³	420 €	599 €	1 019 €	0,13%
TAIZE	19 ab.	1 121 m³	1 140 €	1 625 €	2 765 €	0,36%
TOTAL PREVISIONNEL	5 161 ab.	306 540 m³	310 750 €	448 242 €	758 992 €	100,00%

Le total prévisionnel 2026 des recettes de la redevance d’assainissement collectif, en prenant une consommation moyenne par habitant de 59 m³, s’établit à 758 992 €. Il est inscrit **760 000 €** au budget.

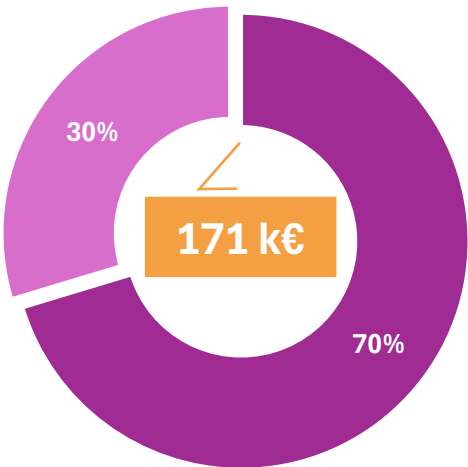
Les contrôles de bon raccordement sont estimés à 110 pour l’année 2026 au prix de 100€ en moyenne par contrôle, soit **11 000 €**.

3.6.2 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



- CHARGES A CARACTERE GENERAL**
54 265 €
- CHARGES DE PERSONNEL**
114 844 € - Pour un effectif de 2,5 ETP
- CHARGES DE GESTION COURANTE**
10 €
- CHARGES EXCEPTIONNELLES**
1 500 €

- REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
118 855 €
- VIDANGES**
51 800 €
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**
10 €



PRESTATIONS - TARIFS 2026	TARIF UNITAIRE	NB CONTRÔLE BP 2026	RECETTES BP 2026
DEMANDE D'AUTORISATION	165 €	75	12 375 €
CONTROLE DES TRAVAUX	264 €	75	19 800 €
BON FONCTIONNEMENT	135 €	480	64 800 €
VENTE	264 €	75	19 800 €
CONTROLE ANNUEL > 20 EH	50 €	20	1 000 €
BON FONCTIONNEMENT DE 21 A 50 EH	405 €	1	405 €
BON FONCTIONNEMENT DE 51 A 99 EH	675 €	0	- €
VIDANGES (FRAIS DE DOSSIER)	40 €	185	7 400 €
PENALITES	675 €	1	675 €
TOTAL			126 255 €

3.7 SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du Budget Primitif 2025 de l'assainissement est équilibrée à hauteur de **2 183 067,49 €** entièrement dédiée à l'assainissement collectif.

3.7.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **1 426 656,74 €**, dont 514 747,34 € de restes à réaliser 2025 et 911 909,40 € de nouveaux crédits.

CHAPITRE	DESIGNATION	RAR 2025	BP 2026	TOTAL BP 2026
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €	1 356,00 €	1 356,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	300 896,00 €	300 896,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	181 000,00 €	181 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS COORPORELLES	62 461,52 €	228 600,00 €	291 061,52 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	452 285,82 €	200 057,40 €	652 343,22 €
DI	TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	514 747,34 €	911 909,40 €	1 426 656,74 €
D040	CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			215 000,00 €
D001	CHAPITRE 001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE			541 410,75 €

3.7.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **1 178 664,34 €**, dont 660 489,59 € de restes à réaliser 2025 et 518 174,75 € de nouveaux crédits.

CHAPITRE	DESIGNATION	RAR 2025	BP 2026	TOTAL BP 2026
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	395 668,50 €	395 668,50 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	660 489,59 €	122 506,25 €	782 995,84 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	- €	- €
RI	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	660 489,59 €	518 174,75 €	1 178 664,34 €
R040	CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			550 000,00 €
R021	CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			454 403,15 €

3.7.3 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

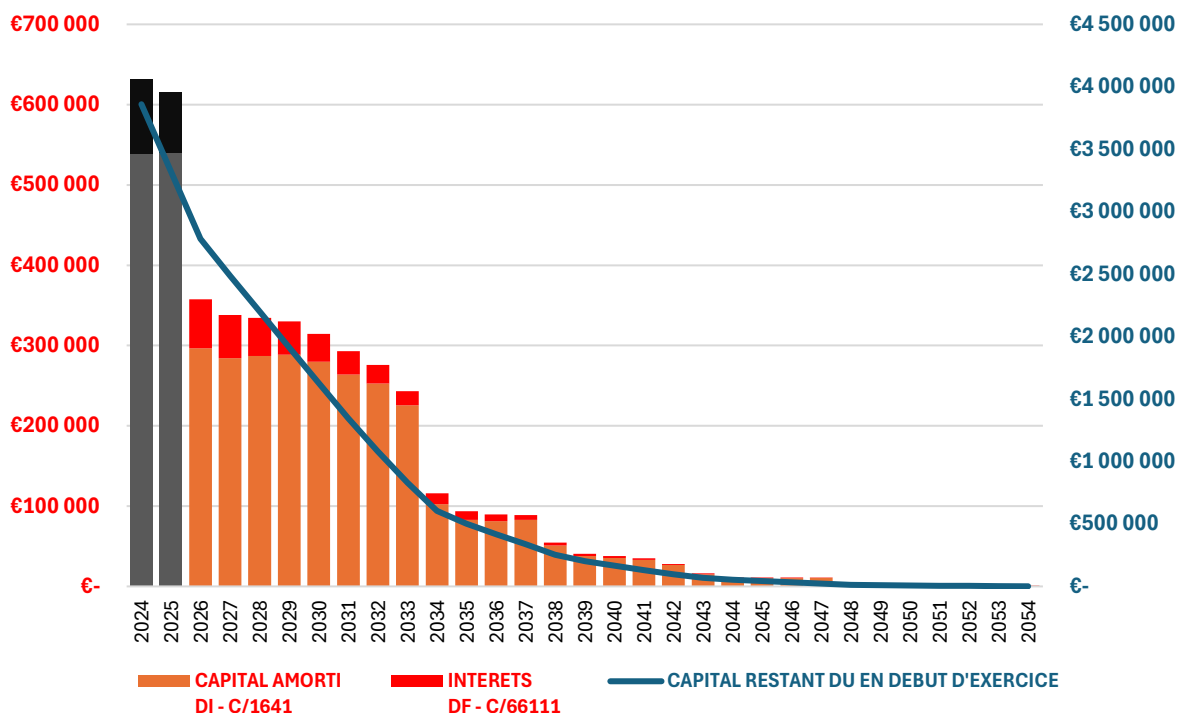
OPERATIONS	TOTAL	24/25	2026	2027	2028	2029
SCHEMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT	480 000 €	- €	180 000 €	180 000 €	120 000 €	
REHABILITATION STATION D'EPURATION - BUFFIERES	178 000 €	- €	178 000 €			
REHABILITATION STATION D'EPURATION - FLAGY	369 132 €	118 201 €	250 931 €			
REHABILITATION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LA GUICHE	1 704 060 €	8 460 €	- €	465 200 €	465 200 €	765 200 €
TRAVAUX DE DEVOIEMENT NOUVELLE GENDARMERIE - CLUNY	90 000 €	- €	90 000 €			
REPRISE D'UN RESEAU SALLE DES FETES - SAINT CLEMENT SUR GUYE	47 209 €	20 367 €	26 842 €			
REHABILITATION RESEAUX CLOÎTRE DE L'ABBAYE - CLUNY	229 200 €	116 189 €	113 011 €			
PHASE DE CONSULTATION DE TRAVAUX DE RESEAUX - LA GUICHE	45 324 €	45 324 €				
TOTAL	3 142 925 €	308 541 €	838 784 €	645 200 €	585 200 €	765 200 €

3.8 DETTE ET AUTOFINANCEMENT

3.8.1 ENCOURS DE LA DETTE

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU EN DEBUT D'EXERCICE	CAPITAL AMORTI DI - C/1641	INTERETS DF - C/66111	TOTAL VERSEMENT	CAPITAL RESTANT DU EN FIN D'EXERCICE
2026	2 782 243,07 €	296 690,94 €	60 740,70 €	357 431,64 €	2 485 552,13 €
2027	2 485 552,13 €	284 034,74 €	53 845,54 €	337 880,28 €	2 201 517,39 €
2028	2 201 517,39 €	286 937,99 €	47 522,07 €	334 460,06 €	1 914 579,40 €
2029	1 914 579,40 €	288 753,01 €	41 104,51 €	329 857,52 €	1 625 826,39 €
2030	1 625 826,39 €	279 683,23 €	34 663,40 €	314 346,63 €	1 346 143,16 €
2031	1 346 143,16 €	264 061,92 €	28 783,43 €	292 845,35 €	1 082 081,24 €
2032	1 082 081,24 €	252 804,17 €	23 183,35 €	275 987,52 €	829 277,07 €
2033	829 277,07 €	225 579,63 €	17 728,14 €	243 307,77 €	603 697,44 €
2034	603 697,44 €	102 564,49 €	13 207,58 €	115 772,07 €	501 132,95 €
2035	501 132,95 €	83 024,02 €	10 581,55 €	93 605,57 €	418 108,93 €
2036	418 108,93 €	81 352,94 €	8 283,52 €	89 636,46 €	336 755,99 €
2037	336 755,99 €	82 913,91 €	5 956,98 €	88 870,89 €	253 842,08 €
2038	253 842,08 €	50 877,88 €	3 777,13 €	54 655,01 €	202 964,20 €
2039	202 964,20 €	37 953,38 €	2 565,30 €	40 518,68 €	165 010,82 €
2040	165 010,82 €	35 576,99 €	2 095,13 €	37 672,12 €	129 433,83 €
2041	129 433,83 €	33 158,48 €	1 667,21 €	34 825,69 €	96 275,35 €
2042	96 275,35 €	26 743,92 €	1 256,97 €	28 000,89 €	69 531,43 €
2043	69 531,43 €	15 195,84 €	924,94 €	16 120,78 €	54 335,59 €
2044	54 335,59 €	10 266,48 €	755,40 €	11 021,88 €	44 069,11 €
2045	44 069,11 €	10 345,11 €	633,19 €	10 978,30 €	33 724,00 €
2046	33 724,00 €	10 424,47 €	510,25 €	10 934,72 €	23 299,53 €
2047	23 299,53 €	10 504,54 €	386,60 €	10 891,14 €	12 794,99 €
2048	12 794,99 €	3 857,49 €	277,44 €	4 134,93 €	8 937,50 €
2049	8 937,50 €	1 625,00 €	228,81 €	1 853,81 €	7 312,50 €
2050	7 312,50 €	1 625,00 €	185,23 €	1 810,23 €	5 687,50 €
2051	5 687,50 €	1 625,00 €	141,64 €	1 766,64 €	4 062,50 €
2052	4 062,50 €	1 625,00 €	98,06 €	1 723,06 €	2 437,50 €
2053	2 437,50 €	1 625,00 €	54,48 €	1 679,48 €	812,50 €
2054	812,50 €	812,50 €	10,90 €	823,40 €	- €
TOTAL 2026 A 2054		2 782 243,07 €	361 169,45 €	3 143 412,52 €	

Le capital restant dû en début d'exercice 2026 est de **2 782 243,07 €**. Il est prévu en dépenses d'investissement le versement de **296 690,94 €** correspondant au montant du capital amorti et **60 740,70 €** en dépenses de fonctionnement concernant le remboursement des intérêts de la dette.



Au 1^{er} janvier 2024, 37 emprunts ont été transférés des budgets des communes au budget de la régie assainissement. 3 emprunts sont arrivés à échéance au cours de l'exercice budgétaire 2024 puis 4 au cours de l'exercice budgétaire 2025.

Au 1^{er} janvier 2026, il reste donc **30 emprunts dont 2 qui arriveront à échéance en cours d'année.**

A noter qu'en début d'année 2026, l'emprunt (avance remboursable) n°20171191 de 1 501 404 € souscrit en 2017 par la commune de Cluny auprès de l'Agence de l'eau à taux 0, a été renégocié pour une augmentation du délai de remboursement de l'avance remboursable.

Depuis le 12 janvier 2026, le remboursement de l'avance s'effectue par annuités égales sur une durée fixe de **15 ans** au lieu des 10 ans initialement prévus. Le capital restant dû au **1^{er} janvier 2026 est de 450 421,20 €, les annuités sont à partir de cet exercice et ce jusqu'en 2033 de 56 302,65 €** (au lieu de 150 140,40 €). Cela permet de lisser la dette de la régie sans frais supplémentaires et diminuer de 93 837,75 € par an le montant à inscrire en remboursement de capital.

Sans nouveaux recours à l'emprunt le capital restant dû passera en dessous de la barre des 2 millions d'euros en début d'exercice 2029.

3.8.2 EMPRUNTS

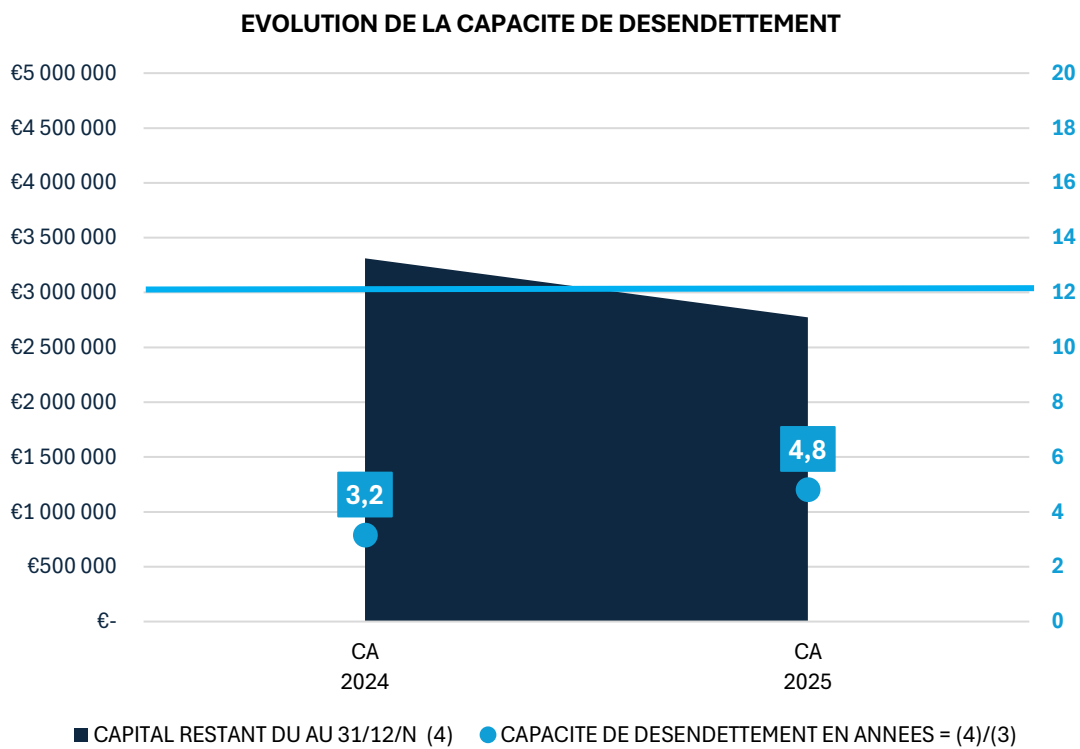
N° EMPRUNT	ORGANISME PRETEUR	OBJET DE L'EMPRUNT	1ère échéance	Dernière échéance	CAPITAL INITIAL	DUREE ANNEES	Périodicité
0000580880	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	BERGESSERIN - 2010	16/03/2012	16/03/2030	90 231 €	18	Semestrielle
00005805172	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	BERGESSERIN - 2022	01/10/2022	01/07/2032	15 000 €	10	Trimestrielle
9648577	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	BLANOT - 2015	25/02/2016	25/11/2035	46 000 €	20	Trimestrielle
00007136141	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	BONNAY - 2020	01/08/2020	01/02/2040	100 000 €	20	Semestrielle
00978405018	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	BUFFIERES - 1999	15/04/2000	15/01/2030	152 449 €	30	Trimestrielle
5463577	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	BUFFIERES - 2023	01/04/2023	01/01/2048	200 000 €	25	Trimestrielle
3499452	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	CLUNY - 2007	25/03/2008	25/12/2037	230 000 €	30	Trimestrielle
LT090150	CREDIT AGRICOLE LEASING FACTORING	CLUNY - 2009	25/11/2009	25/11/2031	1 500 000 €	22	Annuelle
07125786	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	CLUNY - 2011	10/02/2012	10/11/2026	200 000 €	15	Trimestrielle
20171191	AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE	CLUNY - 2019	16/12/2019	16/12/2032	1 501 404 €	10	Annuelle
5534629	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	CORTAMBERT - LE BOURG - 2018	25/09/2018	25/03/2043	200 000 €	25	Semestrielle
00000307415	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	CORTAMBERT - VARANGES - 2008	15/04/2009	15/04/2038	210 000 €	30	Annuelle
3498770	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	CORTEVAIX - 2007	25/09/2008	25/09/2037	185 000 €	30	Annuelle
3506146	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	JALOGNY - 2007	25/07/2008	25/04/2033	190 000 €	25	Trimestrielle
3531899	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	JALOGNY - 2010	25/09/2010	25/09/2029	76 000 €	20	Annuelle
8711318	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	JALOGNY - 2011	25/01/2011	25/10/2030	30 000 €	20	Trimestrielle
9169000	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	JALOGNY - 2013	25/06/2013	25/03/2033	85 000 €	20	Trimestrielle
00002095031	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	JALOGNY - 2016	03/06/2016	03/05/2036	30 000 €	20	Mensuelle
3420277	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	JONCY - 2000	25/08/2011	25/11/2030	92 957 €	20	Trimestrielle
07080150	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	LA VINEUSE SUR FREGANDE - VITRY LES CLUNY - 2016	14/08/2016	14/08/2030	78 418 €	15	Annuelle
5505082	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	LOURNAND - 2018	25/07/2018	25/07/2032	237 000 €	15	Annuelle
3297332	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	LOURNAND - 2018b	28/06/2019	28/06/2034	305 923 €	15	Annuelle
5043209	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	MASSILLY - 2014	01/11/2014	01/05/2054	65 000 €	40	Semestrielle
00000193264	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	SAINT CLEMENT SUR GUYE - 2010	11/12/2010	11/03/2028	28 000 €	18	Trimestrielle
07139996	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	SAINT CLEMENT SUR GUYE - 2013	03/05/2014	03/05/2028	25 000 €	15	Annuelle
00006120119	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	SAINT CLEMENT SUR GUYE - 2022	10/01/2024	10/01/2033	10 000 €	10	Annuelle
MON546893EUR01	SFIL	SAINT HURUGE - 2006	01/01/2007	01/01/2026	18 000 €	20	Annuelle
2116910	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	SALORNAY SUR GUYE - 2016	05/07/2017	05/07/2031	200 000 €	15	Annuelle
5458127	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	SALORNAY SUR GUYE - 2022	01/07/2022	01/04/2042	250 000 €	20	Trimestrielle
08750343	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	TAIZE - 2017	28/06/2018	28/06/2037	150 000 €	20	Annuelle

3.8.3 CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement mesure le nombre d’années de capacité d’autofinancement (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) nécessaires au remboursement intégral de la dette. Plus ce nombre d’année est faible, meilleure est la situation de la collectivité. Il est en général estimé que la situation est soutenable si la capacité de désendettement est inférieure à 12 ans.

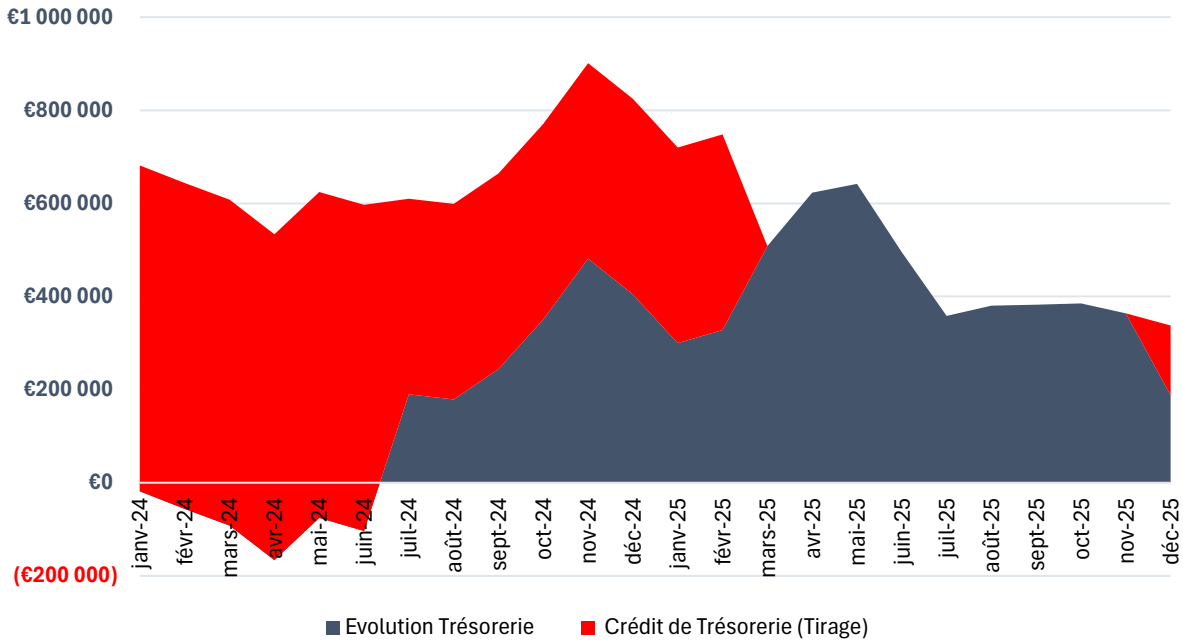
EPARGNE	CA 2024	CA 2025
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	718 189 €	659 965 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	1 769 255 €	1 235 725 €
EPARGNE BRUTE (3) = (2)-(1) (ou CAF BRUTE)	1 051 066 €	575 760 €
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N (4)	3 311 911 €	2 772 232 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES = (4)/(3)	3,2 ANS	4,8 ANS
TAUX D'EPARGNE	59,41%	46,59%
REMBOURSEMENT DIRECT DE L'EXERCICE - CAPITAL AMORTI (5)	548 412 €	539 679 €
EPARGNE NETTE (6) = (3) - (5)	502 654 €	36 081 €

Au 31/12/2025, il faudrait 4,8 années, pour rembourser les 2 772 232 € de dette.



3.8.4 LIGNE DE TRESORERIE

Le budget de la régie assainissement disposant de **l'autonomie financière** possède son propre compte au trésor (c/515). **La gestion de trésorerie s'opère donc de la même manière que celle du budget principal et cela de façon complètement indépendante.**



Une ligne de trésorerie de 500k€, propre au budget de la régie assainissement, a été contractée le 28/06/2025 pour 1 an. Au 1^{er} janvier 2026, 150k€ ont été tirés sur cette ligne de trésorerie.

Il est prévu la possibilité de renouveler cette ligne de trésorerie au cours de l'année 2026. A ce titre **20 199€** sont budgétés en 2026 pour le remboursement des intérêts de la ligne en cours et celle à venir si cela est nécessaire.

Le fonds de roulement au 31/12/2025 était de 337 885 €.

4 BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES

4.1 BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE LA COURBE – SALORNAY SUR GUYE

Le budget annexe de la Zone de la Courbe relève de la nomenclature budgétaire et comptable M. 57, applicable dans sa première année à la Communauté de communes du Clunisois.

Au 1^{er} janvier 2026, il reste 6 683 m² à vendre sur la zone d'activité de la Courbe. Le prix du m² est fixé à 10,50 € HT.

Il est prévu en 2026, la cession des lots 1, 2 et 3 de cette zone d'activité pour une surface totale de **6 997m²** et un montant total de **73 468,50€ HT**.

Des crédits sont donc prévus en conséquence de cette hypothèse de vente.

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2022	Résultats antérieurs (a)	(D002) 50 954,96	(R002) 0,00	(D001) 43 903,07	(R001) 0,00
					(R1068) 0,00
2025	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)	50 954,96	0,00	43 903,07	0,00
	Déficit / excédent	50 954,96		43 903,07	
2025	Propositions 2026 (Hors 020 - 022) (d)	11 886,19	73 468,50	0,00	33 255,72
	Déficit / excédent		61 602,31		33 255,72
2025	Total 2025 + propositions 2026 (e = c + d)	62 821,15	73 468,50	43 903,07	33 255,72
	Déficit / excédent		10 647,35	10 647,35	
2026	Opérations d'ordre de section à section (f)	43 903,07	33 255,72	33 255,72	43 903,07
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	0,00	0,00
2026	Déficit / excédent	10 647,35			10 647,35
	Total du budget (h = e + f + g)	106 724,22	106 724,22	77 158,79	77 158,79
2026	Déficit / excédent				
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

4.2 BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE LA GARE – CLUNY

Le budget annexe de la Zone de la Gare relève de la nomenclature budgétaire et comptable M. 57, applicable dans sa première année à la Communauté de communes du Clunisois.

Au 1^{er} janvier 2026, il reste 3 025 m2 à vendre sur la zone d'activité de la Gare. Le prix du m2 est fixé à 15 € TTC.

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2025	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 38 449,00	(D001) 24 643,15	(R001) 0,00 (R1068) 0,00
	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)	0,00	38 449,00	24 643,15	0,00
	<i>Déficit / excédent</i>		<i>38 449,00</i>	<i>24 643,15</i>	
	Propositions 2026 (Hors 020 - 022) (d)	0,00	0,00	0,00	24 643,15
2026	<i>Déficit / excédent</i>				<i>24 643,15</i>
	Total 2025 + propositions 2026 (e = c + d)	0,00	38 449,00	24 643,15	24 643,15
	<i>Déficit / excédent</i>		<i>38 449,00</i>		
	Opérations d'ordre de section à section (f)	24 643,15	24 643,15	24 643,15	24 643,15
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	0,00	0,00
2026	<i>Déficit / excédent</i>				
	Total du budget (h = e + f + g)	24 643,15	63 092,15	49 286,30	49 286,30
	<i>Déficit / excédent</i>		<i>38 449,00</i>		
Pour info 020 - 022		0,00		0,00	

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026

ID : 071-200040293-20260209-008_2026-DE



ANNEXES

ANNEXE 1 – TABLE ANALYTIQUE AU 1^{ER} JANVIER 2026

CODE ANALYTIQUE	DESIGNATION	M57 - FONCTION ASSOCIEE	I4CE
0	FISCALITE DOTATIONS ET PACTE	01 Opérations non ventilables	
0.1	FISCALITE ET DOTATIONS	01 Opérations non ventilables	NEUTRE
0.2	PACTE DE SOLIDARITE	01 Opérations non ventilables	NEUTRE
1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	5 Aménagement des territoires et habitat	
1.1	AMENAGEMENT DE L'ESPACE	51 Aménagement et services urbains	
1.1.1	COHESION TERRITORIALE	510 Services communs	NEUTRE
1.1.2	AGENCE D'URBANISME	510 Services communs	NEUTRE
1.1.3	PLAN DE PAYSAGE	510 Services communs	NEUTRE
1.2	HABITAT ET LOGEMENT	52 Politique de la ville	
1.2.2	OPAH	520 Services communs	TRES FAVORABLE
2	ENVIRONNEMENT	7 Environnement	
2.1	CYCLE DES DECHETS	721 Collecte et traitement des déchets	
2.1.1	GESTION DES DECHETS	721 Collecte et traitement des déchets	FAVORABLE SOUS CONDITIONS
2.2	TRANSITION ECOLOGIQUE	75 Politique de l'énergie	
2.2.1	CLIMAT ENERGIE	758 Autres actions	TRES FAVORABLE
2.2.2	DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	758 Autres actions	TRES FAVORABLE
2.3	BIODIVERSITE	78 Autres actions	
2.3.1	NATURA 2000	78 Autres actions	TRES FAVORABLE
2.3.2	CHARTRE FORESTIERE	78 Autres actions	TRES FAVORABLE
2.3.4	FORET PUBLIQUE	78 Autres actions	TRES FAVORABLE
2.4	CYCLE DE L'EAU	731 Politique de l'eau	
2.4.1	GEMAPI	731 Politique de l'eau	TRES FAVORABLE
2.4.2	EAU ET ASSAINISSEMENT	733 Assainissement	TRES FAVORABLE
3	ENFANCE FAMILLE ET EDUCATION	2 Enseignement, formation prof. et apprentissage	
3.1	EDUCATION ET FORMATION	2 Enseignement, formation prof. et apprentissage	
3.1.1	TRANSPORTS SCOLAIRES	810 Transports scolaires	
3.1.2	ACTIVITES SCOLAIRES	2 Enseignement, formation prof. et apprentissage	
3.1.2.2	PISCINE SCOLAIRE	282 Sport scolaire	NEUTRE
3.1.2.3	RASED	288 Autres services annexes de l'enseignement	NEUTRE
3.1.2.4	MUSIQUE SCOLAIRE	288 Autres services annexes de l'enseignement	NEUTRE
3.1.2.6	CANTINE SCOLAIRE	281 Hébergement et restauration scolaires	NEUTRE
3.2	ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLE	33 Jeunesse (action socio-éducative...) et loisirs	
3.2.1	CLSH CLUNY-MARELLE	331 Centres de loisirs	NEUTRE
3.2.2	CLSH LA GUICHE-MISTIGRI	331 Centres de loisirs	NEUTRE
3.2.3	CLSH SALORNAY-LMEC	331 Centres de loisirs	NEUTRE
3.2.4	CLSH ASSOCIATION	331 Centres de loisirs	NEUTRE
3.2.5	CLUB JEUNES	338 Autres activités pour les jeunes	NEUTRE
3.2.6	1001 FAMILLES	4212 Aides à la famille	NEUTRE
3.2.7	CONSEIL DES JEUNES	34 Vie sociale et citoyenne	NEUTRE
3.3	PETITE ENFANCE	422 Petite enfance	
3.3.1	RELAIS PETITE ENFANCE	4228 Autres actions en faveur de la petite enfance	NEUTRE
3.3.2	MULTI-ACCUEIL	4222 Multi accueil	NEUTRE
4	CULTURE SPORT ET LOISIRS	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	
4.1	EQUIPEMENTS SPORTIFS	32 Sports (autres que scolaires)	
4.1.1	PISCINE LA GUICHE	323 Piscines	NEUTRE
4.1.2	ECOLE DES SPORTS	326 Manifestations sportives	NEUTRE
4.1.3	BOULODROME	321 Salles de sport, gymnases	NEUTRE
4.1.4	SITE D'ESCALADE	325 Autres équipements sportifs ou de loisirs	NEUTRE
4.1.5	MULTISPORTS	325 Autres équipements sportifs ou de loisirs	NEUTRE
4.2	EQUIPEMENTS CULTURELS	31 Culture	
4.2.1	BIBLIOTHEQUE JONCY	313 Bibliothèques, médiathèques	NEUTRE
4.2.2	BIBLIOTHEQUE AMEUGNY	313 Bibliothèques, médiathèques	NEUTRE
4.2.3	LUDOTHEQUE	313 Bibliothèques, médiathèques	NEUTRE
4.3	ECOLE DE MUSIQUE DANSE THEATRE	311 Activités artistiques, actions, manif. culturelles	
4.3.1	EMDT GESTION	311 Activités artistiques, actions, manif. culturelles	NEUTRE

CODE ANALYTIQUE	DESIGNATION	M57 - FONCTION ASSOCIEE	I4CE
4.3.2	MUSIQUE	311 Activités artistiques, actions, manif. culturelles	NEUTRE
4.3.3	DANSE	311 Activités artistiques, actions, manif. culturelles	NEUTRE
4.3.4	THEATRE	311 Activités artistiques, actions, manif. culturelles	NEUTRE
5	ECONOMIE ET TOURISME	6 Action économique	
5.1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	61 Interventions économiques transversales	
5.1.1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	61 Interventions économiques transversales	A APPROFONDIR
5.2	ECONOMIE D'ENTREPRISE	6 Action économique	
5.2.1	IMMOBILIER D'ENTREPRISES	632 Industrie, commerce et artisanat	NEUTRE
5.2.2	LAITERIE	632 Industrie, commerce et artisanat	NEUTRE
5.2.3	SOUTIEN AUX ENTREPRISES	632 Industrie, commerce et artisanat	NEUTRE
5.3	ECONOMIE LOCALE ET SOLIDAIRE	62 Structure d'animation et développement économique	
5.3.1	LABORATOIRE DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE	6311 Laboratoire	TRES FAVORABLE
5.3.2	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire	TRES FAVORABLE
5.3.3	ECONOMIE CIRCULAIRE	65 Insertion économique et éco. sociale et solidaire	TRES FAVORABLE
5.3.4	HUISSERIES BOIS	62 Structure d'animation et développement économique	TRES FAVORABLE
5.4	TOURISME ET ACCUEIL	633 Développement touristique	
5.4.1	OFFICE DE TOURISME	633 Développement touristique	NEUTRE
5.4.2	POLE D'ACCUEIL	64 Rayonnement et attractivité du territoire	NEUTRE
5.4.3	CHEMINS DE RANDONNEES	64 Rayonnement et attractivité du territoire	TRES FAVORABLE
5.5	MAISON DE LA TRANSMISSION DU GESTE		
5.5.1	MAISON DE LA TRANSMISSION DU GESTE		TRES FAVORABLE
6	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	0 Services généraux	
6.1	PROJET DE TERRITOIRE	020 Administration générale de la collectivité	NEUTRE
6.2	CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - CRTE	71 Actions transversales	TRES FAVORABLE
6.3	PETITES VILLES DE DEMAIN - PVD	520 Services communs	NEUTRE
7	SOLIDARITES EMPLOI ET INSERTION	42 Action sociale	
7.1	MAISON DES SERVICES	420 Services communs	
7.1.1	ESPACES FRANCE SERVICES	420 Services communs	NEUTRE
7.1.2	EMPLOI - COMPETENCE	420 Services communs	NEUTRE
7.2	ACTION SOCIALE	42 Action sociale	
7.2.1	PARTICIPATION ASSO. SOCIAL	428 Autres interventions sociales	NEUTRE
7.2.2	CONTRAT TERRITORIAL ACCUEIL ET INTEGRATION	428 Autres interventions sociales	NEUTRE
8	MOBILITES	8 Transports	
8.1	PLAN MOBILITE	80 Services communs	TRES FAVORABLE
8.2	TRANSPORT A LA DEMANDE	821 Transport sur route	TRES FAVORABLE
8.3	VELO ET TERRITOIRE	87 Circulations douces	TRES FAVORABLE
8.4	NAVETTE REGULIERE	821 Transport sur route	TRES FAVORABLE
8.5	VEHICULES DE VOISINAGE	822 Transport sur route	TRES FAVORABLE
9	MOYENS GENERAUX	0 Services généraux	
9.1	RESSOURCES	020 Administration générale de la collectivité	
9.1.1	ADMINISTRATION GENERALE	020 Administration générale de la collectivité	NEUTRE
9.2	MUTUALISATION	020 Administration générale de la collectivité	
9.2.2	SERVICE D'URBANISME MUTUALISE	510 Services communs	NEUTRE
9.2.3	MUTUALISATION MATERIEL	020 Administration générale de la collectivité	NEUTRE
9.2.4	MUTUALISATION INFORMATIQUE	020 Administration générale de la collectivité	NEUTRE
9.2.5	MUTUALISATION SECRETARIAT	020 Administration générale de la collectivité	NEUTRE
9.3	PATRIMOINE	020 Administration générale de la collectivité	
9.3.1	BATIMENTS	020 Administration générale de la collectivité	NEUTRE
9.3.2	SIEGE	020 Administration générale de la collectivité	NEUTRE
9.3.3	QUAI DE LA GARE	020 Administration générale de la collectivité	NEUTRE
9.3.4	ANTENNE LA GUICHE	020 Administration générale de la collectivité	NEUTRE
9.3.5	ANTENNE SALORNAY	020 Administration générale de la collectivité	NEUTRE
9.3.6	RDC GARE - VELO	020 Administration générale de la collectivité	NEUTRE
9.3.8	VEHICULES	80 Services communs	NEUTRE
9.4	SECURITE HYGIENE ET SALUBRITE	0 Services généraux	
9.4.1	SECURITE ET SALUBRITE	10 Services communs	NEUTRE

ANNEXE 2 – BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DETAILLE PAR POLITIQUE COMMUNAUTAIRE EN FONCTIONNEMENT

CODE ANALYTIQUE	DESIGNATION	BP 2026 DEPENSES	BP 2026 RECETTES	BP 2026 SOLDE
0	FISCALITE DOTATIONS ET PACTE	3 244 217 €	7 188 786 €	3 944 569 €
0.1	FISCALITE ET DOTATIONS	2 996 278 €	7 188 786 €	4 192 508 €
0.2	PACTE DE SOLIDARITE	247 939 €	- €	247 939 €
1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	668 845 €	154 944 €	513 901 €
1.1	AMENAGEMENT DE L'ESPACE	137 354 €	- €	137 354 €
1.1.1	COHESION TERRITORIALE	99 450 €	- €	99 450 €
1.1.2	AGENCE D'URBANISME	37 904 €	- €	37 904 €
1.1.3	PLAN DE PAYSAGE	- €	- €	- €
1.2	HABITAT ET LOGEMENT	531 491 €	154 944 €	376 547 €
1.2.2	OPAH	531 491 €	154 944 €	376 547 €
2	ENVIRONNEMENT	2 705 465 €	2 566 000 €	139 466 €
2.1	CYCLE DES DECHETS	2 129 712 €	2 123 068 €	6 644 €
2.1.1	GESTION DES DECHETS	2 129 712 €	2 123 068 €	6 644 €
2.2	TRANSITION ECOLOGIQUE	117 607 €	60 000 €	57 607 €
2.2.1	CLIMAT ENERGIE	67 773 €	60 000 €	7 773 €
2.2.2	DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	49 834 €	- €	49 834 €
2.3	BIODIVERSITE	381 200 €	382 182 €	982 €
2.3.1	NATURA 2000	236 613 €	236 613 €	- €
2.3.2	CHARTRE FORESTIERE	68 304 €	51 000 €	17 304 €
2.3.4	FORET PUBLIQUE	76 283 €	94 569 €	18 286 €
2.4	CYCLE DE L'EAU	76 946 €	750 €	76 196 €
2.4.1	GEMAPI	70 825 €	- €	70 825 €
2.4.2	EAU ET ASSAINISSEMENT	6 121 €	750 €	5 371 €
3	ENFANCE FAMILLE ET EDUCATION	1 181 880 €	786 499 €	395 381 €
3.1	EDUCATION ET FORMATION	129 887 €	6 290 €	123 597 €
3.1.1	TRANSPORTS SCOLAIRES	43 392 €	- €	43 392 €
3.1.2	ACTIVITES SCOLAIRES	86 495 €	6 290 €	80 205 €
3.1.2.2	PISCINE SCOLAIRE	30 000 €	- €	30 000 €
3.1.2.3	RASED	1 000 €	- €	1 000 €
3.1.2.4	MUSIQUE SCOLAIRE	52 495 €	6 290 €	46 205 €
3.1.2.6	CANTINE SCOLAIRE	3 000 €	- €	3 000 €
3.2	ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLE	578 765 €	417 854 €	160 911 €
3.2.1	CLSH CLUNY-MARELLE	253 952 €	230 181 €	23 771 €
3.2.2	CLSH LA GUICHE-MISTIGRI	60 122 €	52 268 €	7 854 €
3.2.3	CLSH SALORNAY-LMEC	71 540 €	58 431 €	13 109 €
3.2.4	CLSH ASSOCIATION	- €	- €	- €
3.2.5	CLUB JEUNES	117 984 €	41 431 €	76 553 €
3.2.6	1001 FAMILLES	75 167 €	35 543 €	39 624 €
3.2.7	CONSEIL DES JEUNES	- €	- €	- €
3.3	PETITE ENFANCE	473 229 €	362 355 €	110 874 €
3.3.1	RELAIS PETITE ENFANCE	83 538 €	63 274 €	20 264 €
3.3.2	MULTI-ACCUEIL	389 690 €	299 081 €	90 609 €
4	CULTURE SPORT ET LOISIRS	873 978 €	240 731 €	629 747 €
4.1	EQUIPEMENTS SPORTIFS	330 201 €	73 700 €	256 501 €
4.1.1	PISCINE LA GUICHE	284 457 €	68 200 €	216 257 €
4.1.2	ECOLE DES SPORTS	15 094 €	2 500 €	12 594 €
4.1.3	BOULODROME	25 450 €	3 000 €	22 450 €
4.1.4	SITE D'ESCALADE	4 200 €	- €	4 200 €
4.1.5	MULTISPORTS	1 000 €	- €	1 000 €
4.2	EQUIPEMENTS CULTURELS	170 298 €	21 906 €	148 392 €
4.2.1	BIBLIOTHEQUE JONCY	89 487 €	6 500 €	82 987 €
4.2.2	BIBLIOTHEQUE AMEUGNY	43 017 €	5 750 €	37 267 €
4.2.3	LUDOTHEQUE	37 795 €	9 656 €	28 139 €

CODE ANALYTIQUE	DESIGNATION	BP 2026 DEPENSES	BP 2026 RECETTES	BP 2026 SOLDE
4.3	ECOLE DE MUSIQUE DANSE THEATRE	373 479 €	145 125 €	- 224 854 €
4.3.1	EMDT GESTION	95 683 €	5 600 €	- 90 083 €
4.3.2	MUSIQUE	216 792 €	107 965 €	- 108 827 €
4.3.3	DANSE	45 789 €	23 405 €	- 18 884 €
4.3.4	THEATRE	15 215 €	8 155 €	- 7 060 €
5	ECONOMIE ET TOURISME	949 046 €	278 323 €	- 670 723 €
5.1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	46 418 €	- €	- 46 418 €
5.1.1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	46 418 €	- €	- 46 418 €
5.2	ECONOMIE D'ENTREPRISE	5 287 €	30 228 €	- 24 941 €
5.2.1	IMMOBILIER D'ENTREPRISES	- €	- €	- €
5.2.2	LAITERIE	5 287 €	30 228 €	- 24 941 €
5.2.3	SOUTIEN AUX ENTREPRISES	- €	- €	- €
5.3	ECONOMIE LOCALE ET SOLIDAIRE	324 367 €	80 495 €	- 243 872 €
5.3.1	LABORATOIRE DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE	225 702 €	58 000 €	- 167 702 €
5.3.2	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	62 731 €	22 495 €	- 40 236 €
5.3.3	ECONOMIE CIRCULAIRE	35 934 €	- €	- 35 934 €
5.3.4	HUISSERIES BOIS	- €	- €	- €
5.4	TOURISME ET ACCUEIL	488 192 €	160 000 €	- 328 192 €
5.4.1	OFFICE DE TOURISME	451 000 €	160 000 €	- 291 000 €
5.4.2	POLE D'ACCUEIL	15 230 €	- €	- 15 230 €
5.4.3	CHEMINS DE RANDONNEES	21 962 €	- €	- 21 962 €
5.5	MAISON DE LA TRANSMISSION DU GESTE	84 782 €	7 600 €	- 77 182 €
5.5.1	MAISON DE LA TRANSMISSION DU GESTE	84 782 €	7 600 €	- 77 182 €
6	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	84 055 €	24 080 €	- 59 975 €
6.1	PROJET DE TERRITOIRE	25 580 €	- €	- 25 580 €
6.2	CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - CRTE	30 631 €	- €	- 30 631 €
6.3	PETITES VILLES DE DEMAIN - PVD	27 844 €	24 080 €	- 3 764 €
7	SOLIDARITES EMPLOI ET INSERTION	423 680 €	158 970 €	- 264 710 €
7.1	MAISON DES SERVICES	298 966 €	120 300 €	- 178 666 €
7.1.1	ESPACES FRANCE SERVICES	246 791 €	120 300 €	- 126 491 €
7.1.2	EMPLOI - COMPETENCE	52 175 €	- €	- 52 175 €
7.2	ACTION SOCIALE	124 714 €	38 670 €	- 86 044 €
7.2.1	PARTICIPATION ASSO. SOCIAL	53 370 €	8 670 €	- 44 700 €
7.2.2	CONTRAT TERRITORIAL ACCUEIL ET INTEGRATION	71 344 €	30 000 €	- 41 344 €
8	MOBILITES	266 930 €	112 106 €	- 154 824 €
8.1	PLAN MOBILITE	142 680 €	48 750 €	- 93 930 €
8.2	TRANSPORT A LA DEMANDE	19 550 €	20 807 €	- 1 257 €
8.4	NAVETTE REGULIERE	95 000 €	42 550 €	- 52 451 €
8.5	VEHICULES DE VOISINAGE	9 700 €	- €	- 9 700 €
9	MOYENS GENERAUX	1 661 136 €	313 687 €	- 1 350 949 €
9.1	RESSOURCES	920 382 €	45 440 €	- 874 942 €
9.1.1	ADMINISTRATION GENERALE	920 382 €	45 440 €	- 874 942 €
9.2	MUTUALISATION	203 883 €	200 420 €	- 3 463 €
9.2.2	SERVICE D'URBANISME MUTUALISE	81 130 €	79 000 €	- 2 130 €
9.2.3	MUTUALISATION MATERIEL	2 031 €	2 000 €	- 31 €
9.2.4	MUTUALISATION INFORMATIQUE	46 254 €	46 000 €	- 254 €
9.2.5	MUTUALISATION SECRETARIAT	74 468 €	73 420 €	- 1 048 €
9.3	PATRIMOINE	511 320 €	67 827 €	- 446 994 €
9.3.1	BATIMENTS	336 247 €	65 000 €	- 271 247 €
9.3.2	SIEGE	52 390 €	- €	- 52 390 €
9.3.3	QUAI DE LA GARE	50 786 €	1 827 €	- 52 460 €
9.3.4	ANTENNE LA GUICHE	10 210 €	- €	- 10 210 €
9.3.5	ANTENNE SALORNAY	20 787 €	400 €	- 20 387 €
9.3.6	RDC GARE - VELO	1 300 €	- €	- 1 300 €
9.3.8	VEHICULES	39 600 €	600 €	- 39 000 €
9.4	SECURITE HYGIENE ET SALUBRITE	25 550 €	- €	- 25 550 €
9.4.1	SECURITE ET SALUBRITE	25 550 €	- €	- 25 550 €
TOTAL		12 059 232 €	11 824 125 €	- 235 107 €

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026

ID : 071-200040293-20260209-008_2026-DE



Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026

ID : 071-200040293-20260209-008_2026-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS

